



VILLE DE MORLAIX

# COMPTE ADMINISTRATIF 2019



Conseil municipal du 24 juillet 2020

## SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b>LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX .....</b>	<b>2</b>
1.1	EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET .....	2
1.2	FONCTIONNEMENT .....	4
1.2.1	<i>PRESENTATION PAR NATURE :</i> .....	4
1.2.2	<i>PRESENTATION PAR FONCTION :</i> .....	9
1.2.3	<i>PRESENTATION PAR SERVICE :</i> .....	16
1.3	INVESTISSEMENT .....	17
1.3.1	<i>PRESENTATION PAR NATURE :</i> .....	17
1.3.2	<i>PRESENTATION PAR FONCTION :</i> .....	21
1.3.3	<i>PRESENTATION PAR OPERATION :</i> .....	22
1.4	SITUATION FINANCIERE .....	23
1.4.1	<i>FORMATION DE L'EPARGNE :</i> .....	23
1.4.2	<i>ANALYSE DE LA DETTE :</i> .....	26
1.4.3	<i>SOLVABILITE :</i> .....	28
<b>2.</b>	<b>LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX .....</b>	<b>30</b>
2.1	PÔLE PETITE ENFANCE (PPE).....	30
2.1.1	<i>FONCTIONNEMENT :</i> .....	30
2.1.2	<i>INVESTISSEMENT :</i> .....	31
2.2	CUISINE CENTRALE .....	33
2.2.1	<i>FONCTIONNEMENT :</i> .....	33
2.2.1	<i>INVESTISSEMENT :</i> .....	37
2.2.3	<i>ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :</i> .....	38
2.3	PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS .....	39
2.3.1	<i>FONCTIONNEMENT :</i> .....	39
2.3.2	<i>INVESTISSEMENT :</i> .....	41
2.4	LOTISSEMENTS .....	42
2.4.1	<i>LOTISSEMENT« OREE DU BOIS » :</i> .....	42
2.4.3	<i>LOTISSEMENT « KERMARIA – PLOUJEAN » :</i> .....	42
<b>3.</b>	<b>PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE : .....</b>	<b>43</b>



## COMPTE ADMINISTRATIF 2019

### 1. LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE MORLAIX

#### 1.1 EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET

Pour l'exercice 2019, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement s'élève à 29 086 569 €. En 2018, ce total était de 27 241 085 € soit une augmentation des dépenses de + 1 845 484 € (+ 6.8 %). Le total des recettes est de 31 786 981 € en 2019 contre 30 823 669 € en 2018 soit une augmentation des recettes de + 3.1 %, ce qui permet de dégager un solde global de clôture de **2 700 412 €**.

# EQUILIBRE GENERAL CA 2019

DEPENSES		RECETTES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT	<b>014 ATTENUATION DE PRODUITS</b>		<b>013 ATTENUATION DE CHARGES</b>
	55 005 €		- Remboursement sur rémunération du personnel + titres-restaurant <b>377 515 €</b>
	<b>011 CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>		<b>70 PRODUITS DU DOMAINE</b>
	4 405 129 €		- Tarifications + remboursements budgets annexes <b>3 333 810 €</b>
	Fluides, achats, contrats de maintenance...		<b>73 IMPOTS ET TAXES</b>
	<b>012 CHARGES DE PERSONNEL</b>		13 950 353 €
	12 229 418 €		- Variation des bases fiscales de : TH = + 2,2 % (revalorisation) - 0,25 % (physique) = + 1,95 % (+ 90 005 €) TF = + 2,2 % (revalorisation) + 0,31 % (physique) = + 2,51 % (+ 128 987 €) - Stabilité de la DSC - Hausse des droits de place (+ 438 €) - Baisse de la taxe sur l'électricité (- 12 324 €) - Hausse de la TLPE (+ 4 967 €) - Baisse des droits de mutation (- 9 350 €)
	Réalisé 2018 = 12 130 609 € + 95 102 € (GVT) + 3 707 € (hausse des cotisations) = 12 229 418 € (réalisé 2019)		<b>74 DOTATIONS, PARTICIPATIONS</b>
	<b>65 AUTRES CHARGES COURANTES</b>		4 824 029 €
	3 438 147 €		- Baisse de la dotation forfaitaire (- 45 065 €) - Hausse de la DSU (+ 21 263 €) - Baisse de la DNP (- 22 527 €) - Hausse de la DSR bourg centre (+ 12 346 €)
Indemnités d'élus, participation PPE, CCAS subventions associations...		<b>75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	
<b>66 CHARGES FINANCIERES</b>		535 352 €	
282 096 € Intérêts		Loyers Théâtre et divers bâtiments + re devance DSP	
<b>67 CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>76 PRODUITS FINANCIERS</b>	
185 450 € (Cuisine, Langolvas ...)		4 295 € (Intérêts emprunt PPE)	
<b>042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		<b>77 PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
1 088 248 €		178 308 €	
<b>AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE</b>		<b>042 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>	
1 660 392 €		140 222 € (dont travaux en régie)	
<b>TOTAL</b>	<b>23 343 885 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 343 885 €</b>
		<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	3 468 064 €
			Solde RF - DF = 5 128 456 €
FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	<b>16 REMBOURSEMENT DU CAPITAL</b>		<b>AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE</b>
	(capital d'emprunt) 947 048 €		947 048 € (part principale)
	<b>20,21,23 EQUIPEMENT</b>		<b>AUTOFINANCEMENT STRICT DE L'EXERCICE</b>
	5 815 721 €		713 344 € (solde)
	Dont : Fonds de concours = 685 892 € (OPAH, participation SDEF...) Etudes, logiciels = 403 621 € Matériels = 576 069 € Travaux = (23) 2 132 375 € + (21) 2 017 764 € = 4 150 139 €		<b>RESSOURCES PROPRES</b>
	<b>040 OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS</b>		28 970 126 € (amortissements)
	140 222 €		<b>CESSIONS</b>
	<b>27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>		775 118 122 €
	800 €		10222 FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT 10226 564 971 €
	<b>001 DEFICIT D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		<b>13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT</b>
451 162 €		620 376 €	
<b>TOTAL</b>	<b>7 403 076 €</b>	<b>21 + 23 AUTRES RESSOURCES</b>	67 027 €
		<b>16 EMPRUNT</b>	2 000 000 €
		<b>27 IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	19 994 €
		<b>1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT N-1 CAPITALISE</b>	565 681 €
		<b>002 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	3 468 064 €
		<b>TOTAL</b>	<b>10 102 876 €</b>
			Solde RI - DI = - 2 428 045 €

\*DI = 6 951 914 + 451 162 = 7 403 076

RI = 4 409 350 + 565 681 = 4 975 031

## 1.2 FONCTIONNEMENT

### 1.2.1 PRESENTATION PAR NATURE :

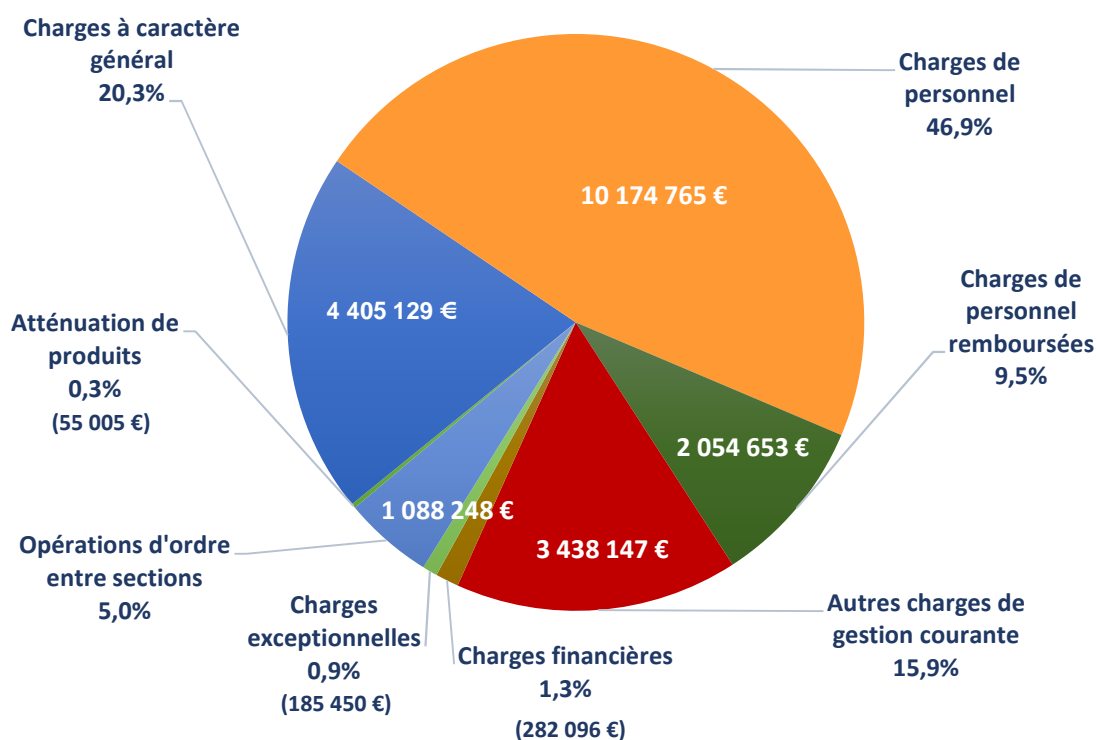
#### ➤ DEPENSES :

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élevèrent à 21 683 493 €. Elles sont en hausse de + 440 493 € (+ 2.1 %) par rapport à 2018. **Les dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre entre sections) augmentent de + 1.5 % par rapport à l'année dernière.**

Le taux de réalisation des crédits ouverts de la section de fonctionnement est de 95.2 % (par rapport au BP 2019).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2018	CA 2019	Evol /CA 2018
014	Atténuation de produits	0,3%	39 255	55 005	40,1%
011	Charges à caractère général	20,3%	4 151 392	4 405 129	6,1%
012	Charges de personnel	46,9%	10 137 387	10 174 765	0,4%
012	Charges de personnel remboursées	9,5%	1 993 222	2 054 653	3,1%
65	Autres charges de gestion courante	15,9%	3 499 885	3 438 147	-1,8%
66	Charges financières	1,3%	289 146	282 096	-2,4%
67	Charges exceptionnelles	0,9%	177 706	185 450	4,4%
042	Opérations d'ordre entre sections	5,0%	955 007	1 088 248	14,0%
<b>TOTAL</b>		<b>100,0%</b>	<b>21 243 001</b>	<b>21 683 493</b>	<b>2,1%</b>

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général** : Le chapitre 011 augmente de + 6.1 % et atteint 4 405 129 €. Les charges à caractère général augmentent de + 253 737 € entre 2018 et 2019. Cette hausse s'explique en considérant l'évolution contrastée entre différentes natures de dépenses :

- **Les combustibles et carburants** enregistrent cette année une baisse de - 11 % (- 16 226 €).
- **L'achat de fournitures stockées** par le magasin regroupant les produits d'entretien, les fournitures des ateliers municipaux, les fournitures administratives, les vêtements de travail et les autres fournitures consommables diminuent de - 8.9 % (- 19 513 €). Cette nature regroupe également les fournitures pour les écoles.
- **L'eau et assainissement** : on constate une augmentation de + 14.2 % (+ 13 982 €).
- **L'électricité et le gaz** : les dépenses d'électricité augmentent de + 30.6 % (+ 152 616). La consommation de gaz est en augmentation de + 38.1 % (+ 79 542 €). Cette hausse s'explique par le fait qu'un certain nombre de factures d'électricité et de gaz de 2018 ont été réglées sur l'exercice 2019.
- **L'achat de produits de traitement, de fournitures d'entretien et de fournitures de petit équipement** par les services progressent respectivement de + 42.3 % (+ 10 473 €), de + 70.8 % (+ 5 942 €) et de + 20.4 % (+ 41 904 €). En 2019, beaucoup plus de travaux ayant été réalisés par la régie « bâtiment » (+ 33 688 €), cela s'est traduit par une augmentation des achats de fournitures de petit équipement.
- **L'achat de fournitures de voirie** baisse en 2019 de - 26.2 % soit - 11 174 € (enrobé à froid, bordure béton, sables, etc.).
- **Les contrats de prestations de service** progressent de + 38.1 % (+ 116 007 €). Cela est dû essentiellement à la facturation des dépôts en déchetteries par Morlaix Communauté (2018/2019), à la mission de conseil et d'accompagnement pour la rédaction des nouveaux marchés de gaz et d'électricité, à l'enlèvement et au traitement des déchets de balayage mécanique (imputé antérieurement sur la nature 615231) ainsi qu'à l'augmentation des contrats passés dans le cadre des animations culturelles (fête de la science, fête du Printemps, fête de la musique, fête bretonne, Estival Festival, feux d'artifice, animations de Noël...), à l'organisation et à l'animation du programme « Mon centre-ville a un incroyable talent », à l'intervention de l'association Bretagne Vivante pour des animations scolaires (facturation 2018 et 2019) et à l'entretien des vêtements de travail. On trouve également des contrôles (analyses légionnelles, équipements sportifs, etc.), l'entretien des espaces verts et des prestations diverses (dératisation, réparations, dépannages, travaux de l'ART, etc.).
- **Les frais d'entretien des bâtiments** augmentent de + 12.1 % (+ 8 536 €) et ceux du matériel roulant de + 37.0 % (+ 21 534 €). Les dépenses de voiries baissent de - 54.2 % (- 68 717 €). En effet, l'imputation de certaines dépenses a été modifiée suite à une remarque dans le cadre de la déclaration FCTVA. Ainsi, les travaux exécutés par l'ART et le balayage des déchets sont désormais imputés sur la nature 611 (contrats de prestations de services). Les frais de réparation sur les autres biens mobiliers progressent de + 44.8 % (+ 5 411 €).
- **Les frais de maintenance** augmentent de + 7.8 % (+ 17 223 €). De nombreux contrats sont imputés sur cette nature : entretien et vérification des VMC, maintenance campanologie (protection contre la foudre des églises), contrôle des moyens de lutte contre l'incendie, vérification des installations électriques et de la détection de gaz, vérification annuelle des extincteurs, maintenance des systèmes de sécurité incendie, maintenance des systèmes de sécurité (télé-surveillance), maintenance des ascenseurs, portes, portails et des appareils de levage, maintenance informatique, téléphonique et réseau, maintenance des logiciels (enseignement, finances, site internet, etc.) et des licences, entretien des copieurs, etc.
- **Les assurances « multirisques »** et autres ont baissé de - 27.8 % (- 45 038 €) suite à la signature de nouveaux contrats en 2019.

- **Les autres frais divers** qui comprennent essentiellement les remboursements de frais kilométriques (Espaces des sciences, Estival Festival, etc.), les dépenses liées aux tickets sports et aux contrôles techniques des véhicules de la Ville ont diminué de - 57.5 % (- 32 891 €). En 2019, il n'y a pas eu d'intervention de La Récré à l'école Corentin Caër (- 13 770 €).
- **Les honoraires et les frais d'actes et de contentieux** diminuent respectivement de - 80.6 % (- 38 808 €) et - 92.8 % (- 39 503 €) du fait de l'extinction de certains contentieux en cours. Ils comprennent également la mission de consultance couleur (commerces).
- **Les frais d'annonces et insertions** ont progressé de + 51.8 % (+ 16 463 €). Cette nature comprend principalement les insertions dans le cadre d'appels d'offres (Viamédia, BAPOIA, etc.)
- **Les frais de télécommunications** augmentent de + 12.2 % (+ 13 768 €). En effet, depuis 2019, la Ville de Morlaix règle les abonnements et les communications du CCAS et de l'EHPAD. Ces frais leurs sont refacturés en fin d'année.
- **Le paiement de prestations aux budgets annexes et régies municipales** diminuent de -16.3 % (- 68 596 €). Il s'agit de la prise en charge par la Ville de Morlaix des repas pour les écoles publiques (328 972 €) ainsi que la participation au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (23 834 €)
- **Les autres impôts et taxes** progressent de 28.1 % (+ 16 913 €). Il s'agit de la redevance spéciale « ordures ménagères » versée à Morlaix Communauté.

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel** : Elles s'élèvent à 12 229 418 € soit une augmentation de + 0.8 % (+ 98 809 €) par rapport au réalisé 2018.

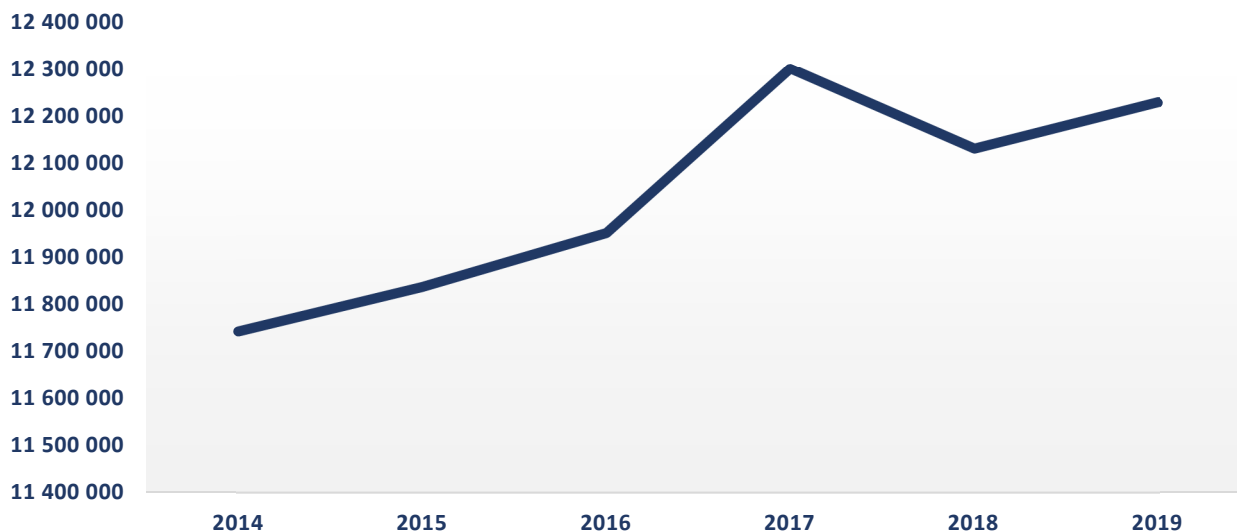
Cette évolution de la masse salariale est le résultat de plusieurs effets qui se cumulent :

Pour le glissement vieillesse technicité (GVT), on constate une variation de + 95 102 € par rapport à 2018 :

- Autre personnel extérieur (personnel CDG, intérim, formation CAP, etc.) : - 29 226 €
- Rémunération principale : - 12 520 €
- NBI, SFT et indemnité de résidence : - 2 727 €
- Autres indemnités : + 57 550 €
- Rémunération non titulaires : + 73 370 €
- Emploi d'avenir : - 22 473 €
- Insertion : - 651 €
- Apprentis : - 4 339 €
- Autres charges sociales diverses (CNAS, titres-restaurant) : + 36 118 €

Pour les cotisations sociales, l'augmentation est de + 3 707 € par rapport à 2018 :

- Cotisation transport : + 299 €
- Cotisation au FNAL : + 118 €
- Cotisation au CDG29 : + 1 588 €
- Cotisation retraite : - 5 428 €
- Cotisation Assedic : - 7 550 €
- Cotisation assurance du personnel : + 1 728 €
- Cotisation Urssaf : + 13 423 €
- Autres charges (médecine, organismes sociaux) : - 471 €

Evolution des charges de personnel sur les 6 dernières années :

✓ **Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante** : Il s'agit principalement des subventions versées aux associations et aux budgets annexes (Pôle Petite Enfance, CCAS, DRE). Ce chapitre budgétaire baisse de - 1.8 % (- 61 738 €) et s'élève à 3 438 147 €. On constate que :

- La subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance augmente de + 50 000 € par rapport à l'année 2018 (+ 6.7 %) et s'élève à 800 000 €.
- Les indemnités versées aux élus, les frais de missions et les cotisations de retraite augmentent respectivement de + 0.4 % (+ 814 €), + 15.9 % (+ 2 577 €) et de + 1.9 % (+ 223 €).
- Avec le transfert de la compétence « Eau et Assainissement » à Morlaix Communauté, les participations au SIVOM et au Syndicat Mixte n'avaient pas été demandées en 2018. En 2019, la participation de la commune au SIVOM s'élève à 51 856 €.
- Le forfait de participation aux écoles privées passe de 299 943 € à 311 358 € en 2019 (+ 3.8 %).
- La participation initiale de la Ville au CCAS, y compris pour le DRE, augmente de + 5.9 % (+ 30 000) en 2019 avec un montant de 540 000 €.  
Les travaux d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD de la Boissière ont débuté en mai 2015 et se sont achevés en mai 2018. Afin d'en maîtriser l'impact sur le tarif journalier des résidents, une subvention exceptionnelle a été versée en 2016 (102 000 €), en 2017 (100 000 €), en 2018 (133 000 €) et en 2019 (46 420 €) par la Ville de Morlaix au CCAS. Cette subvention a été rétrocédée par le CCAS de Morlaix à son budget annexe de l'EHPAD.
- Afin de tenir compte de la recommandation de la CRC de Bretagne relative à l'apurement des dossiers de liquidation judiciaire de Langolvas, la commune avait décidé de solder sans attendre à l'admission en non-valeur des titres représentant 637 143 € de créances fictives (compte 6541). En 2019, cet apurement est achevé et les pertes et créances douteuses sont inscrites pour 4 297 €.



- Les subventions aux associations atteignent 1 442 604 € avec une augmentation de + 1.6 % par rapport au compte administratif 2018 (+ 22 742 €) :
  - Les subventions versées aux associations culturelles croissent de + 0.4 % (+ 3 850 €) pour atteindre 916 320 € en 2019. Cette augmentation concerne la Maison des Jeunes et de la Culture dont la subvention totale s'élève à 140 350 €. Les autres subventions restent constantes avec 632 000 € versés au Théâtre de Morlaix, 45 420 € pour WART, 27 000 € pour les Moyens du Bord, 15 000 € pour le cinéma La Salamandre, 15 000 € pour l'Espace des Sciences, 9 000 € pour le centre d'initiation des arts du Patio, 8 200 € pour le Théâtre de l'Entresort, 7 000 € pour celui de la Corniche, etc.
  - Les subventions versées aux associations agissant dans le domaine des sports s'élèvent à 151 773 €. En 2019, on observe une diminution de - 8.7 % (- 14 400 €) notamment en raison de la disparition de la subvention de 22 580 € versée à l'Office Municipal des Sports du fait de sa dissolution. La subvention versée au centre de loisirs La Récré s'élève à 63 320 €. Enfin, on constate une augmentation du nombre de dossiers présentés dans le cadre du Projet Educatif Local (PEL) avec une subvention qui passe de 19 828 € en 2018 à 27 053 € en 2019 (+ 36.4 %).
  - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre des interventions sociales et la santé restent stables + 0.5 % (+ 731 €) pour atteindre 141 670 €. La subvention accordée à la MAJ s'élève à 90 446 € ; celle versée à l'association COALLIA est de 40 000 € avec un reliquat 2018 de 5 000 €.
  - Les subventions versées aux associations agissant dans le cadre du soutien familial augmentent de + 7.7 % (+ 8 600 €) avec un montant versé de 119 870 €. La subvention versée au centre social Carré d'As passe de 54 904 € en 2018 à 64 504 € en 2019. La subvention octroyée à l'ORPAM s'élève à 45 166 €.
  - Le Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH) augmente de + 68.4 % (+ 20 260 €) pour atteindre 49 873 et le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales (FMC) progresse de + 108.7 % (+ 10 057 €) pour atteindre 19 311 €. La participation de la Ville à la destruction des nids de frelons asiatiques s'élève à 1 565 € (prise en charge de 50% de la facture par la Ville de Morlaix).
  - Le Pass Commerce 2018/2019 s'élève à 9 662 €. Ce dispositif a été mis en place par la Région Bretagne pour dynamiser l'activité économique dans les communes rurales, aider à la modernisation du commerce indépendant et de l'artisanat de service dans les centres des bourgs et des villes.

Dans un souci d'équilibre et de cohérence territoriale, Morlaix Communauté, la Communauté de communes du Pays de Landivisiau, Haut-Léon Communauté, et la Ville de Morlaix se sont associées à la région pour proposer un dispositif harmonisé à l'échelle du territoire du Pays de Morlaix.

Le financement est assuré, à Morlaix, à 50 % par le regroupement de communes, 30 % par la région et 20 % par la ville. Ce Pass permet aux entreprises de bénéficier d'une aide financière plafonnée à 7 500 € pour améliorer leur outil de travail (mise aux normes, accessibilité, embellissements et attractivité, conseils en numérique ou stratégie commerciale), à l'exclusion des travaux de construction, de gros œuvres ou d'honoraires de maîtrise d'œuvre.

✓ **Chapitre 66 : Charges financières :** Les intérêts des emprunts et dettes chutent en 2019 de - 2.4 % (- 7 049 €) pour atteindre 282 096 €. Ce chapitre correspond aux intérêts de la dette et au règlement de la commission sur l'emprunt (2 000 €) de 2 000 000 €, contracté en 2019.

✓ **Chapitre 67 : Charges exceptionnelles :** Elles augmentent en 2019 de + 4.4 % (+ 7 744 €) pour atteindre 185 450 €. Ce chapitre comprend les subventions d'équilibre versées aux budgets annexes de Langolvas (90 600 €) et de la Cuisine Centrale (81 360 €). Il comprend également les annulations de titres sur exercices antérieurs, le paiement d'intérêts moratoires, le remboursement de franchise, etc.

✓ **Chapitre 042 : Les opérations d'ordre** : il y a deux catégories d'écritures d'ordre. La première participe à l'autofinancement (amortissements comptes 68/28 et virement à la section d'investissement des comptes 021 et 023). La seconde catégorie regroupe des écritures ponctuelles et variables en montant, le plus souvent des provisions ou des cessions.

Ce chapitre a augmenté de + 14.0 % en 2019, ce qui représente une hausse de + 133 240 € par rapport à 2018. La valeur comptable des immobilisations cédées est passée de 2 097 € en 2018 à 150 525 € en 2019 (cessions de terrains Bellevue de la Madeleine, d'un plateau IVECO, d'un praticable de gymnastique, etc.). Les dotations aux amortissements ont baissé de - 29 461 €. Des dotations aux provisions pour créances douteuses ont été inscrites en 2019 pour un montant de 14 273 €.

✓ **Chapitre 014 : Atténuation de produits** : ce chapitre enregistre une croissance de + 40.1 % (+ 15 750 €) pour atteindre 55 005 €. Il correspond au montant du dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs (1 595 €), du dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants (39 126 €) et de la contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 14 284 €.

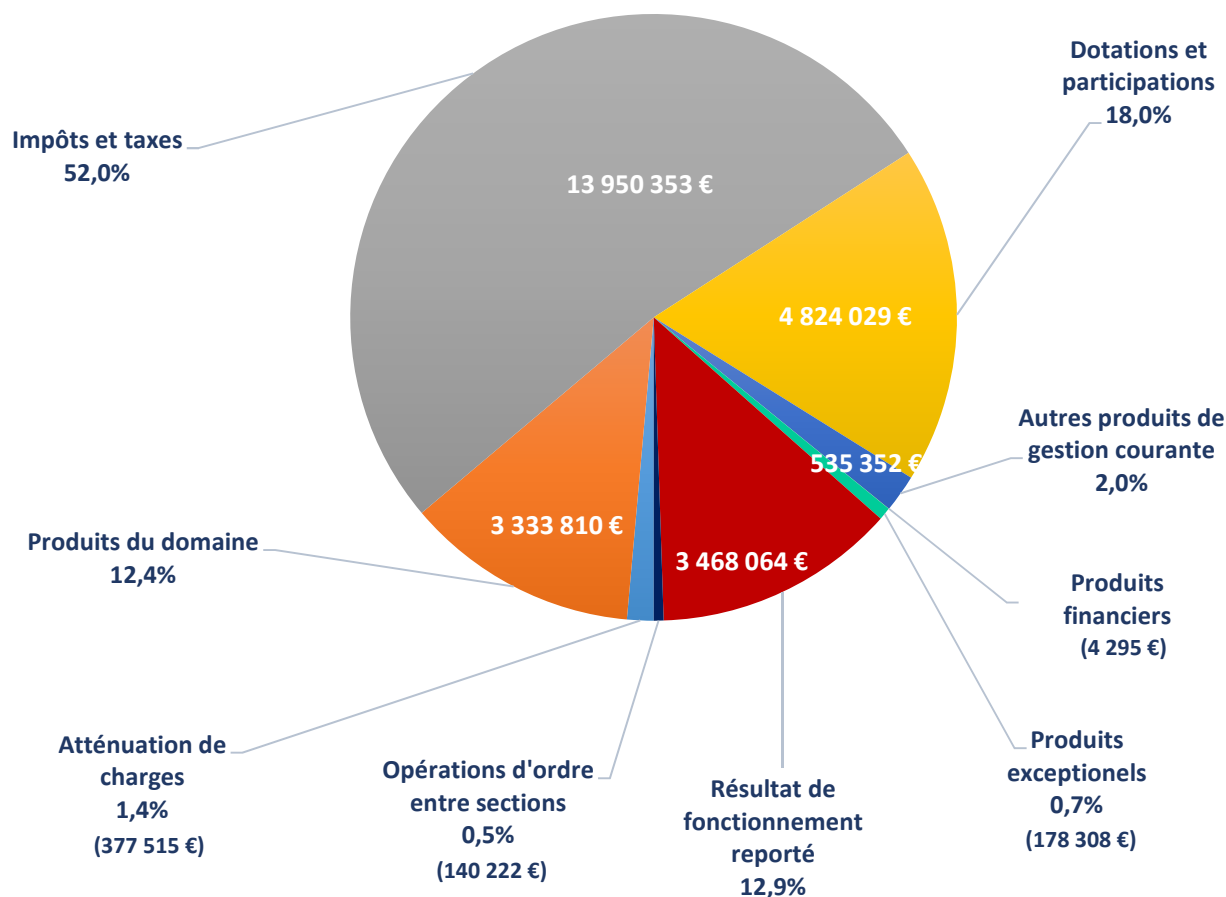
➤ **RECETTES :**

Les recettes de fonctionnement progressent de + 1 535 204 € pour atteindre 26 811 950 €, soit une hausse de + 6.1 % entre le CA 2018 et le CA 2019.

Cette variation s'explique essentiellement par la hausse du résultat de fonctionnement reporté de l'exercice précédent qui s'élève en 2019 à 3 468 064 € (+ 1 167 676 €), la hausse des produits des domaines (+ 678 959 €), tout en tenant compte de la baisse des impôts et taxes (- 265 044 €).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	Libellé	% du total	CA 2018	CA 2019	Evol /CA 2018
013	Atténuation de charges	1,4%	329 350	377 515	14,6%
70	Produits du domaine	12,4%	2 654 851	3 333 810	25,6%
73	Impôts et taxes	52,0%	14 215 397	13 950 353	-1,9%
74	Dotations et participations	18,0%	4 889 429	4 824 029	-1,3%
75	Autres produits de gestion courante	2,0%	515 588	535 352	3,8%
76	Produits financiers	0,0%	4 931	4 295	-12,9%
77	Produits exceptionnels	0,7%	181 630	178 308	-1,8%
002	Résultat de fonctionnement reporté	12,9%	2 300 388	3 468 064	50,8%
042	Opérations d'ordre entre sections	0,5%	185 182	140 222	-24,3%
<b>TOTAL</b>		<b>100%</b>	<b>25 276 746</b>	<b>26 811 950</b>	<b>6,1%</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Les produits du domaine et de gestion courante** augmentent de + 25.6 % (+ 678 959 €) pour atteindre 3 333 810 €.

Il s'agit pour l'essentiel des remboursements de salaires par les budgets annexes (PPE, Cuisine Centrale et Langolvas) et des produits issus de la tarification de prestations assurées par la Ville (restauration scolaire, garderie, bibliothèques, entrées musée et piscine...).

Les évolutions varient selon les services, avec, notamment :

- Service État-civil : les concessions dans les cimetières qui augmentent de + 69.7 % (+ 42 165 €). En effet, des concessions perpétuelles sont proposées depuis 2018. Les redevances funéraires augmentent de + 13.3 % (+ 952 €).
- **Depuis 2019, la M14 prévoit que les recettes de stationnement soient inscrites dans ce chapitre (et non plus sur le chapitre 73). Elles diminuent de - 9 962 € pour atteindre + 314 386 €.**
- Le Forfait post-stationnement (FPS) qui s'élève à 51 384 € (+ 49.9 % par rapport à 2018).
- Musée des Jacobins et Maison à Pondalez : + 0.8 % (+ 216 €) pour les entrées et + 27.1 % (+ 1 763 €) pour les ventes boutiques.
- Piscine de la Boissière : les entrées publiques ont progressé de 70.5 % par rapport à l'année 2018 (fermeture de la piscine entre le 17 juin et 13 août 2018). Cependant, le fait de fixer le prix à 1 € les samedis et mercredis des vacances scolaires a engendré une baisse des recettes de - 0.9 % (- 352 €).

- Bibliothèques : diminution des recettes de - 7.9 % (- 790 €).
- Services scolaires : la facturation des repas baisse cette année de - 0.7 % (- 2 359 €) et celle de la garderie baisse de - 1.0 % (- 820 €).
- Les remboursements du personnel par les budgets annexes de la Cuisine Centrale, de Langolvas et du Pôle Petite Enfance augmentent de + 7.5 % (+ 142 373 €).
- En 2019, les remboursements des frais d'entretien des espaces publics du Pôle d'Echange Multimodal (gare) et des ZAE (transférées) par Morlaix Communauté s'élèvent à 161 939 €.

✓ **Chapitre 73 : Le produit des impôts et taxes** diminue de - 1.9 % (- 265 044 €) en 2019 pour atteindre 13 950 353 €.

Le montant des contributions directes atteint 10 626 562 € en 2019. En matière de fiscalité directe (comptes 73111 et 7318), plusieurs effets contraires se combinent pour expliquer cette hausse de + 1.3 % (+ 138 372 €) :

- Taxe d'habitation = revalorisation des bases d'imposition (+ 2.2 % soit 101 871 €) + évolution physique (- 0.25 % soit - 11 867 €) = + 1.95 % soit un effet base global de taxe d'habitation de + 90 005 €.
- Taxe Foncière = revalorisation des bases d'imposition (+ 2.2 % soit 125 346 €) + évolution physique (+ 0.31 % soit + 3 642 €) = + 2.51 %, soit un effet base global de taxe foncière de + 128 987 €.
- Nouvelle diminution du taux de foncier bâti de - 1 % en 2019 (- 67 100 €).
- Rôles supplémentaires d'un montant de 17 480 € en 2019, contre 33 463 € en 2019, soit une baisse de - 15 983 € (ne concerne que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée).

#### Taux d'imposition communaux

	2018	2019	variation de taux en %	effet taux en montant
Taux TH	19,62%	19,62%	0,0%	69
Taux FB	25,66%	25,40%	-1,0%	-67 100
Taux FNB	72,22%	72,22%	0,0%	0
<b>Total</b>				<b>- 67 031 €</b>

#### Bases nettes d'imposition

	2018	2019	variation de base en %	effet base global en montant	effet base PLF 2019 en montant (2,2%)	effet base physique en montant	effet base physique en %
Base nette TH	23 601 004	24 060 279	1,95%	90 005 €	101 871 €	- 11 867 €	-0,25%
Base nette FB	22 203 908	22 760 337	2,51%	128 987 €	125 346 €	3 642 €	0,31%
Base nette FNB	156 175	159 490	2,12%	2 394 €	2 481 €	- 88 €	-0,08%
<b>Total</b>	<b>45 961 087</b>	<b>46 980 106</b>	<b>2,22%</b>	<b>221 386 €</b>	<b>229 698 €</b>	<b>- 8 312 €</b>	<b>1,82%</b>

**Produits fiscaux**

	2018	2019	variation de produit en %	effet produit en montant
Produit TH	4 630 622	4 720 696	1,95%	90 074
Produit FB	5 711 315	5 773 202	1,08%	61 887
Produit FNB	112 790	115 184	2,12%	2 394
<b>Total</b>	<b>10 454 727</b>	<b>10 609 082</b>	<b>1,48%</b>	<b>154 355 €</b>
+ rôles supp.	33 463 €	17 480 €	-	15 983 €
<b>Total 73111</b>	<b>10 488 190 €</b>	<b>10 626 562 €</b>		<b>138 372 €</b>

L'Attribution de Compensation (AC) diminue de - 0.1 % (- 2 619 €). Elle prend en compte les modifications précisées dans la délibération du 4 juillet 2016 adoptée par Morlaix Communauté concernant le transfert des compétences en matière d'élaboration des documents d'urbanisme.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est encore stable et reste au même niveau que l'année 2018 à 332 023 €.

Un montant de 100 929 € nous a été reversé en 2019 au titre du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) contre 161 108 € en 2018 et 189 250 € en 2017 (perte sur trois années de - 88 321 €).

Les droits de place (occupation du domaine public, marché hebdomadaire, terrasse et foire haute) progressent de + 0.4 % (+ 438 €). **Les droits de stationnement ne sont plus enregistrés dans ce chapitre (- 9 962 € par rapport à 2018)**. La taxe sur l'électricité et les droits de mutation baissent respectivement de - 3.6 % (- 12 324 €) et - 2.0 % (- 9 350 €) et la TLPE augmente de + 5.0 % (+ 4 967 €).

✓ **Chapitre 74 : Les dotations et participations** diminuent de - 1.3 % (- 65 400 €) par rapport au compte administratif de 2018 et s'élèvent à 4 824 029 € dont 3 906 288 € de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

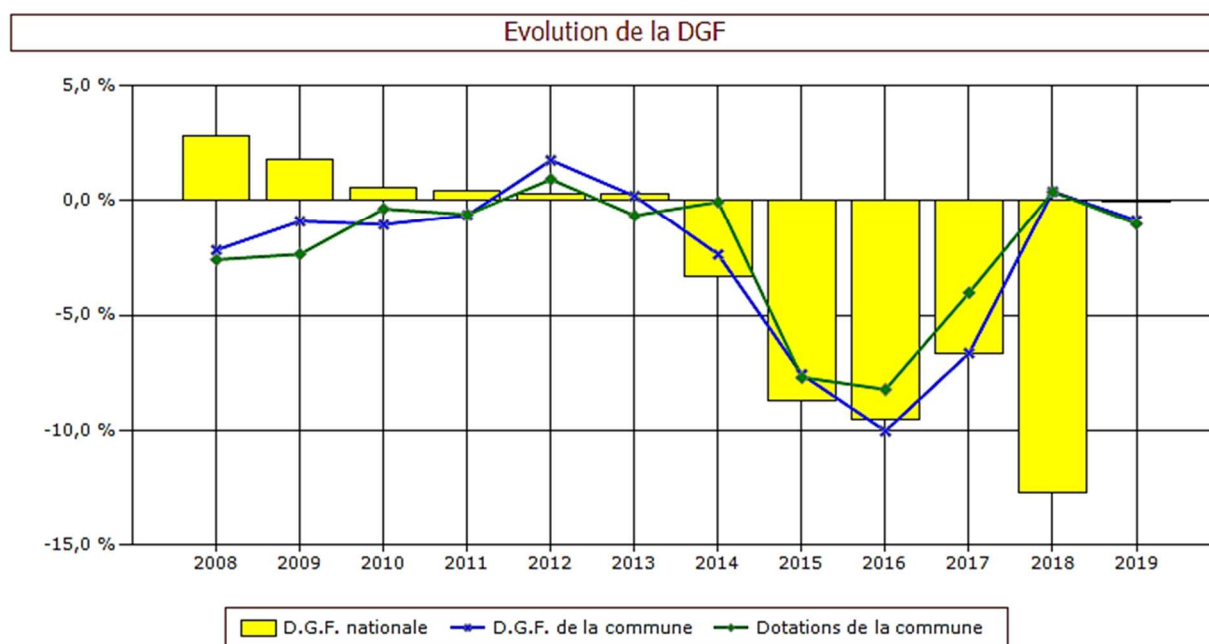
L'évolution est contrastée en fonction des dotations :

- La Dotation Forfaitaire (DF) diminue de - 1.6 % par rapport à 2018 (- 45 065 €).
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) augmente de + 4.0 % (+ 12 346 €).
- La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) progresse de + 3.6 % (+ 21 263 €).
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) baisse de - 8.6 % (- 22 527 €).

**La Dotation Globale de Fonctionnement** diminue de - 0.9 % (- 33 983 €) en 2019, après une année de hausse en 2018.

Pour rappel, la contribution des collectivités au redressement des comptes publics dans le cadre du pacte de responsabilité aura coûté à la Ville de Morlaix **1 250 461 €** sur la période 2014 - 2018.

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation forfaitaire (DF)	4 085 463	3 628 435	3 109 745	2 800 116	2 770 615	2 725 550
Effet variation de population	7 580	-2 457	-32 596	-61 883	-916	-14 743
Effet prélèvement pour péréquation	-11 840	-26 990	-51 129	-32 314	-27 955	-30 322
Contribution RFP	-171 853	-427 581	-434 965	-215 432	-630	0
+ Dotation aménagement (DSU, DSR, DNP)	970 696	1 044 526	1 094 120	1 124 440	1 169 656	1 180 738
dont DSU	520 486	525 170	530 422	572 589	598 319	619 582
dont DSR	237 041	263 554	278 498	289 738	310 618	322 964
dont DNP	213 169	255 802	285 200	262 113	260 719	238 192
<b>= DGF</b>	<b>5 056 159</b>	<b>4 672 961</b>	<b>4 203 865</b>	<b>3 924 556</b>	<b>3 940 271</b>	<b>3 906 288</b>



**Les compensations fiscales** représentent les pertes de ressources résultant des exonérations décidées par la loi et compensées par l'État selon les dispositions de la loi de finances pour 2018.

Les compensations versées par l'État pour la taxe d'habitation augmentent de + 7,4 % (+ 45 501 €) en 2019. Les compensations de taxes foncières (bâti et non bâti) progressent de + 5,1 % (+ 864 €).

La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) constitue une dotation budgétaire, à la charge de l'État, compensant les pertes de recettes liées à la réforme de la taxe professionnelle. **L'article 41 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 précise que le montant de la dotation unique de compensation de la taxe professionnelle est désormais porté à zéro.**

Les montants d'allocations compensatrices figurant sur les états 1259 ont progressé de + 7.3 % (+ 46 365 €) pour atteindre **678 369 € en 2019.**

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Compensations TH	470 903	519 327	411 723	568 505	614 969	<b>660 470</b>
Compensations FB	40 857	25 816	19 432	7 761	7 388	<b>8 256</b>
Compensation FNB	14 391	13 119	11 904	11 041	9 647	<b>9 643</b>
Compensations TP	80 776	53 367	45 259	14 086	0	<b>0</b>
<b>TOTAL Compensations</b>	<b>606 927</b>	<b>611 629</b>	<b>488 318</b>	<b>601 393</b>	<b>632 004</b>	<b>678 369</b>

La Dotation de recensement régresse de - 2.0 % (- 60 €) et la Dotation pour les titres sécurisés (versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeport et de cartes nationales d'identité) se stabilise à 20 710 € pour l'année 2019.

En effet, depuis 2018, cette dotation forfaitaire s'élève à 8 580 € par an et par station d'enregistrement. Une majoration de 3 550 € par an est attribuée aux communes pour chaque station ayant enregistré plus de 1 875 demandes de passeports et de cartes nationales d'identité au cours de l'année précédente, ce qui est le cas pour une des deux stations de la Ville de Morlaix.

Il n'y a plus, en 2019, de versement par l'État, du fonds d'amorçage pour les rythmes scolaires (28 533 € obtenus en 2018).

✓ **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante :** Il s'agit du loyer du Théâtre et de divers immeubles. Ce chapitre progresse de + 3.8 % (+ 19 765 €) pour atteindre 535 352 € avec l'actualisation du loyer du Théâtre (+ 2.1 % soit + 4 572 €) et la hausse des locations de divers bâtiments + 3.9 % (+ 4 465 €). En effet, même si, en 2019, la Ville ne perçoit plus les loyers du SIVOM et du Syndicat Mixte du Trégor (conséquence de leur déménagement dans les locaux de Morlaix Communauté, suite au transfert de compétence), cette perte est compensée par la location d'un emplacement pour une antenne relais ORANGE.

La redevance perçue dans le cadre de la DSP stationnement augmente de + 2.9 % (+ 4 974 €).

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections :** Il s'agit des travaux en régie et des moins-values de cession. Ce chapitre diminue de - 24.3 % (- 44 960 €) pour atteindre 140 222 €.

Les travaux en régie (compte 722) sont en augmentation de + 12.3 % (+ 11 059 €) et s'élèvent à 100 975 €. Les moins-values de cessions (compte 776) sont inscrites pour un montant de 32 403 € en 2019 (cession du plateau IVECO). Il n'y a pas reprise de provisions pour créances douteuses en 2019.

Le compte 777 « quote-part des subventions d'investissement » s'élève à 6 845 €. Il enregistre à son crédit le montant des subventions inscrites en recette aux comptes 131 et 133, viré au résultat de l'exercice, par le débit du compte 139 « Subventions d'investissement transférées au compte de résultat ».

La structure du budget permet de financer les charges fixes dites « récurrentes » telles que le paiement du personnel et le remboursement de la dette par des ressources sûres versées de façon régulière, que sont les 12<sup>èmes</sup> des dotations de l'État et du produit de la fiscalité.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Total des dépenses de fonctionnement (A)</b>	<b>21 683 493</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement (B)</b>	<b>23 343 885</b>
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice (C=B-A)</b>	<b>1 660 392</b>
<b>Excédent de fonctionnement reporté 2018 (D)</b>	<b>3 468 064</b>
<b>(E=C+D) Excédent Global de Fonctionnement</b>	<b>5 128 456</b>

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2019 s'élèvent à 21 683 493 €, tandis que les recettes sont de 23 343 885 €.

Le solde de + **1 660 392 €** correspond au résultat de l'exercice 2019, auquel il faut ajouter le résultat reporté de l'exercice 2018 pour un montant de + **3 468 064 €**.

L'excédent global de fonctionnement 2019 s'élève donc à **5 128 456 €**.

## 1.2.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019

Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	6 615 351	30,5%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	335 308	1,5%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	4 093 506	18,9%
3	CULTURE	2 635 171	12,2%
4	SPORTS ET JEUNESSE	1 305 965	6,0%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	810 504	3,7%
6	FAMILLE	1 694 197	7,8%
7	LOGEMENT	64 210	0,3%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	4 095 507	18,9%
9	ACTION ECONOMIQUE	33 773	0,2%
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>21 683 493</b>	<b>100,0%</b>

**0/ Services généraux dont les actions transversales facilitent l'action des services opérationnels :** secrétariat général, intérêts de la dette, amortissement, fournitures diverses, informatique, téléphonie, vêtements de travail, produits d'entretien, assurances, service logistique, etc. **30.5 %**

**1/ Sécurité et salubrité publiques :** police municipale et Agents de Surveillance de la Voie Publique, propreté urbaine, navette de ramassage des ordures ménagères. **1.5 %**

**2/ Enseignement et formation :** restauration scolaire, garderies, entretien et ménage des locaux, fournitures scolaires, participation aux sorties scolaires, subventions aux écoles privées. **18.9 %**

**3/ Culture :** musée, bibliothèques, service animation et culturel, Espace des sciences, subventions versées aux associations conventionnées et non conventionnées. **12.2 %**

**4/ Sport et jeunesse :** subventions aux associations sportives, entretien des salles et terrains de sport, piscine. **6.0 %**

**5/ Intervention sociale et santé :** subventions aux associations (Centre Communal d'Action Sociale CCAS), DRE (dispositif de réussite éducative...) **3.7 % - CA du CCAS pour 4 562 312 € (γ compris FJT et EHPAD).**

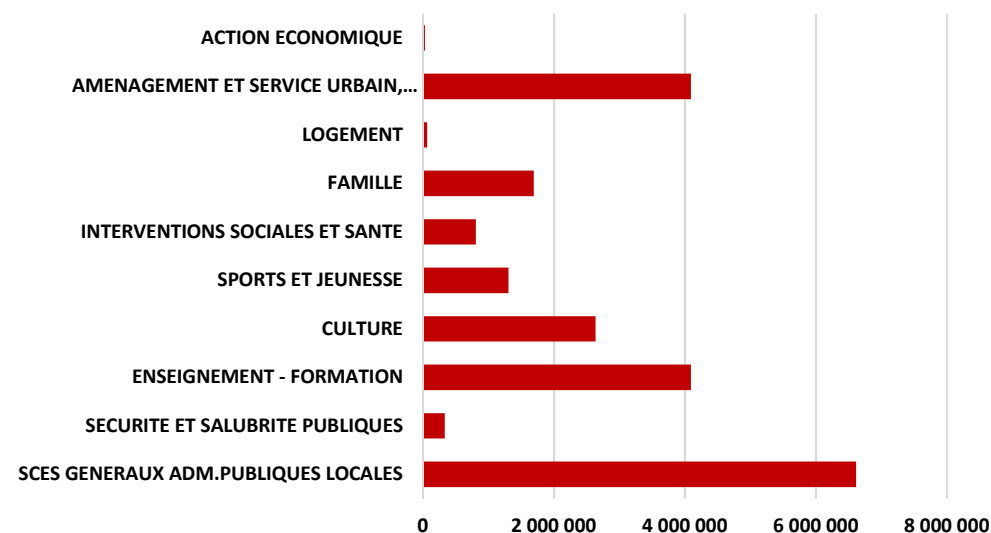
**6/ Famille :** centres de loisirs, personnel, subvention du Pôle Petite Enfance (PPE) et diverses associations (ADAJE, Carré d'As, ORPAM...) **7.8 %**

**7/ Logement :** service urbanisme, Fonds d'Intervention pour l'Habitat (FIH). **0.3 %**

**8/ Aménagement et service urbain, environnement :** entretien voirie, espaces verts, bâtiments municipaux (96 470 m<sup>2</sup>). **18.9 %**

**9/ Action économique :** la compétence économique est déléguée à Morlaix Communauté. L'intervention de la Ville se concentre sur le Fonds de Modernisation des Enseignes Commerciales. **0.2 %**

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT EN 2019 (par fonction)





### 1.2.3 PRESENTATION PAR SERVICE :

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 PAR SERVICE

Service	Libellé	CA 2018	CA 2019	Evol. Montant 2018/2019	Evol % 2018/2019
06	POLE PETITE ENFANCE		1	1	
10	SECRETARIAT GENERAL	60 380	57 558	-2 821	-4,7%
13	COMMUNICATION	84 300	100 530	16 229	19,3%
15	AFFAIRES CULTURELLES	1 070 195	1 101 324	31 130	2,9%
16	MUSEE & PATRIMOINE PROTEGE	70 432	63 400	-7 032	-10,0%
17	BIBLIOTHEQUE	71 265	72 258	994	1,4%
18	ANIMATIONS	37 122	39 321	2 199	5,9%
19	CABINET	15 208	17 329	2 120	13,9%
21	ACCUEIL - AFFAIRES GENERALES	14 350	12 664	-1 685	-11,7%
22	EDUCATION 1	538 769	427 813	-110 956	-20,6%
23	VIE ASSOCIATIVE	363 121	379 270	16 149	4,4%
24	SPORTS ANIMATION	7 261	9 130	1 869	25,7%
25	SPORTS EQUIPEMENTS SPORTIFS	112 627	103 696	-8 931	-7,9%
26	PISCINE	9 660	9 919	259	2,7%
27	EDUCATION 2	293 525	311 358	17 833	6,1%
29	SERVICE JEUNESSE	71 308	45 388	-25 920	-36,3%
30	POLICE MUNICIPALE	10 301	17 457	7 155	69,5%
33	FINANCES	3 347 127	3 420 789	73 661	2,2%
34	MARCHES ASSURANCES	192 445	150 165	-42 281	-22,0%
35	MAGASIN	257 787	252 344	-5 443	-2,1%
36	ECONOMAT	33 070	35 597	2 526	7,6%
40	BUREAU D'ETUDES	2 411	10 642	8 231	341,3%
42	URBANISME	113 370	173 113	59 742	52,7%
43	ENVIRONNEMENT	194 992	216 159	21 167	10,9%
44	ESPACES PUBLICS	347 457	443 847	96 390	27,7%
45	PATRIMOINE BÂTI	231 827	267 390	35 563	15,3%
46	ESPACES VERTS	129 685	135 953	6 268	4,8%
47	GARAGE	258 157	273 632	15 475	6,0%
48	FLUIDES	563 365	748 001	184 636	32,8%
50	RESSOURCES HUMAINES	12 362 842	12 461 962	99 121	0,8%
51	INFORMATIQUE	116 610	133 923	17 312	14,8%
52	C.H.S.C.T.	27 472	28 602	1 131	4,1%
53	TELEPHONIE	132 024	135 359	3 335	2,5%
54	LOGISTIQUE	16 181	13 259	-2 922	-18,1%
55	AFFAIRES JURIDIQUES	86 353	14 340	-72 013	-83,4%
<b>TOTAL</b>		<b>21 243 001</b>	<b>21 683 493</b>	<b>440 493</b>	<b>2,1%</b>

En 2019, on constate une progression des dépenses de fonctionnement de + 2.1 % soit + 440 493 €.

Les plus fortes hausses (> à 20 %) concernent le service des sports, la police municipale (vêtements de travail, facturation ANTAI et abonnement au logiciel du placier), le bureau d'études (abonnement logiciels, formation collective COVADIS et annonces PV provisoires d'abandon), l'urbanisme (organisation et animation du programme « Mon centre-ville a un incroyable talent », forte augmentation du nombre de dossiers pour le FIH et FMC), les espaces publics (éclairage public, location, pose et dépose des illuminations de Noël) et les fluides (nombreuses factures 2018 imputées sur l'exercice 2019) .

Les principales baisses sont enregistrées par les services éducation et jeunesse, les assurances et les affaires juridiques.

### 1.3 INVESTISSEMENT

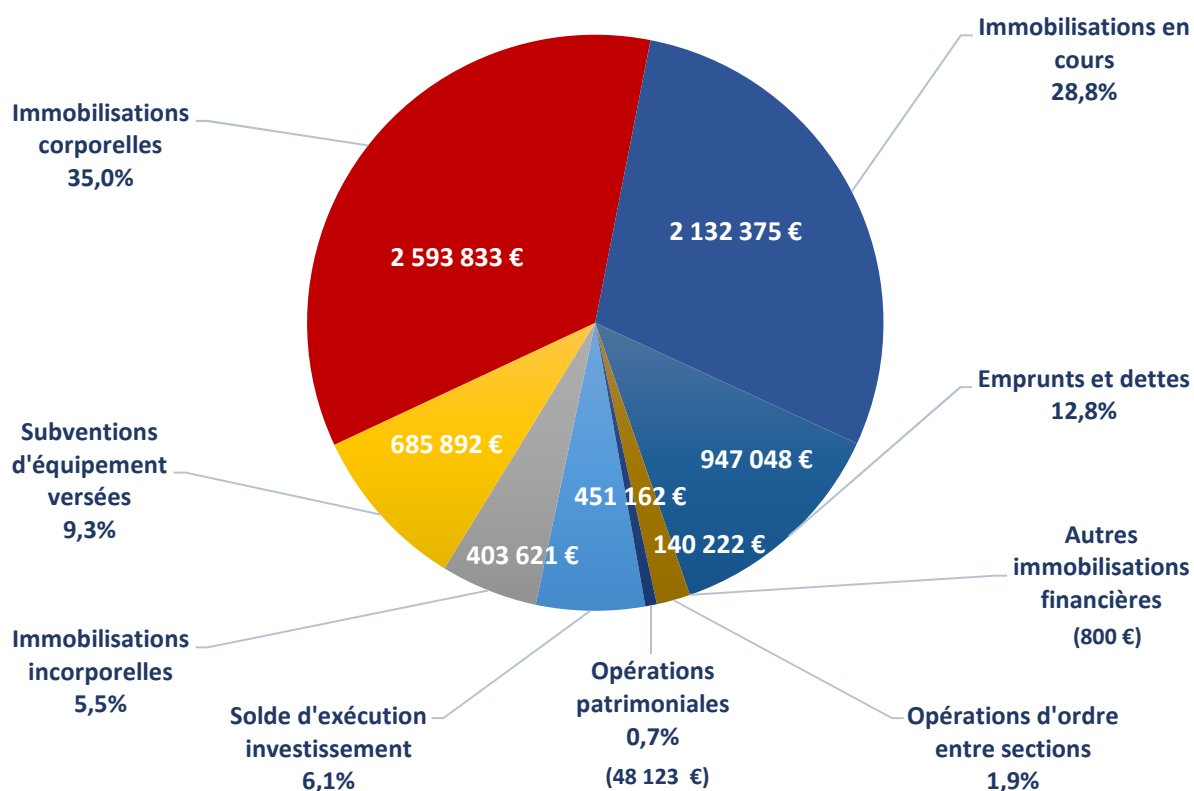
La section d'investissement s'élève à 7 403 076 € pour des crédits votés de 10 277 864 €, soit un taux de réalisation de 72.0 % (contre 55.8 % en 2018). Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 23.4 % (+ 1 404 991 €) par rapport à 2018.

#### 1.3.1 PRESENTATION PAR NATURE :

##### ➤ DEPENSES :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
DEPENSES						
Chapitre	Libellé	BP 2019 + reports	DM 2019	Budgeté 2019	CA 2019	% réalisé
001	Solde d'exécution investissement		451 162	451 162	451 162	100,0%
20	Immobilisations incorporelles	612 215	164 241	776 456	403 621	52,0%
204	Subventions d'équipement versées	210 500	505 000	715 500	685 892	95,9%
21	Immobilisations corporelles	2 566 496	640 480	3 206 976	2 593 833	80,9%
23	Immobilisations en cours	5 111 011	-1 488 700	3 622 311	2 132 375	58,9%
16	Emprunts et dettes	1 024 600		1 024 600	947 048	92,4%
27	Autres immobilisations financières	5 000	229 463	234 463	800	0,3%
020	Dépenses imprévues	8 178	6 218	14 396		0,0%
040	Opérations d'ordre entre sections	97 000	20 000	117 000	140 222	119,8%
041	Opérations patrimoniales	100 000		100 000	48 123	48,1%
45	Opérations pour compte de tiers	55 000	-40 000	15 000		0,0%
<b>TOTAL</b>		<b>9 790 000</b>	<b>487 864</b>	<b>10 277 864</b>	<b>7 403 076</b>	<b>72,0%</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019 (par nature)



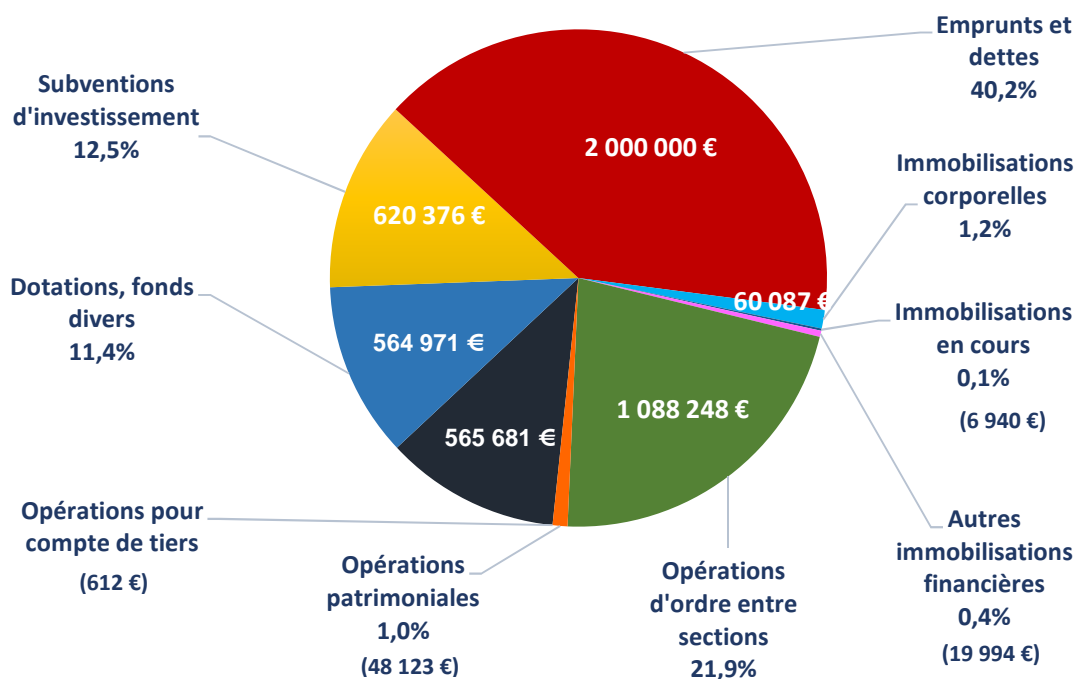
Les dépenses de la section d'investissement peuvent être étudiées au travers de 5 grandes masses :

- Le remboursement du capital (947 048 €) ;
- Le déficit d'investissement reporté de l'exercice 2018 pour un montant de 451 162 € ;
- Les opérations d'ordre : il s'agit de la valorisation des travaux effectués en régie et des plus-values sur cessions estimées pour l'année 2019 à 140 222 € ;
- Les dépenses patrimoniales pour 48 123 € qui regroupent l'insertion des frais d'études (des comptes 23 aux comptes 21) ;
- Les dépenses d'équipement qui s'élèvent à 5 815 721 € (comptes 20, 204, 21 et 23).

➤ **RECETTES :**

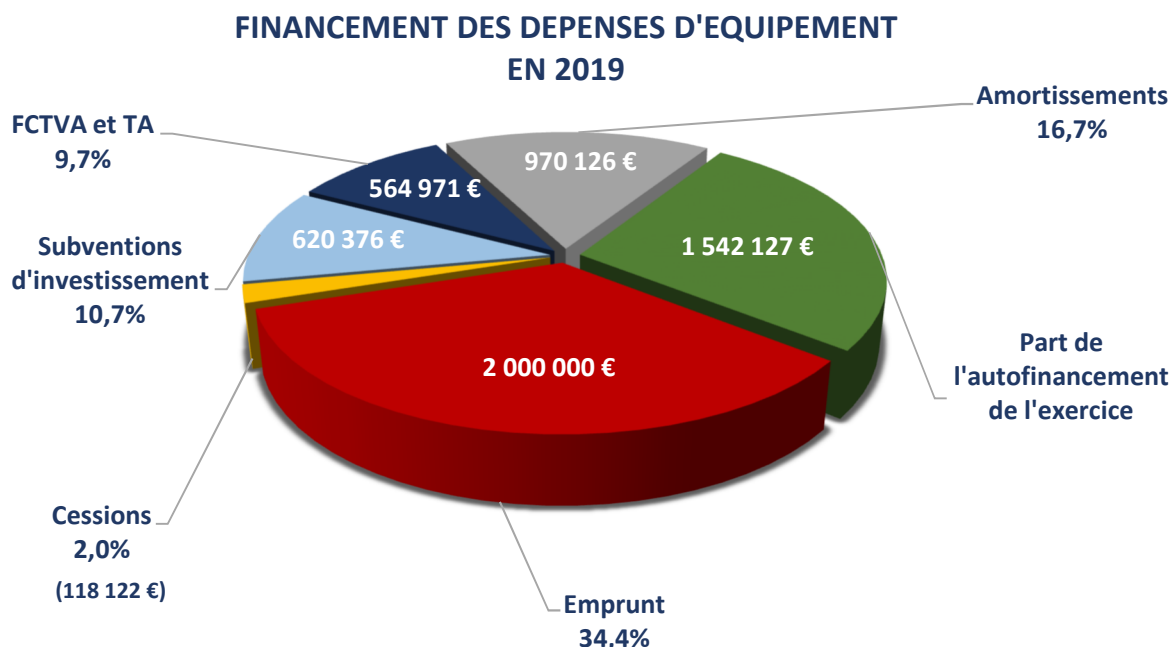
SECTION D'INVESTISSEMENT						
RECETTES						
Chapitre	Libellé	BP 2019 + reports	DM 2019	Budgeté 2019	CA 2019	% réalisé
1068	Excédent de fonct. capitalisé		565 681	565 681	565 681	100,0%
10	Dotations, fonds divers	850 000	9 349	859 349	564 971	65,7%
13	Subventions d'investissement	2 065 627	-473 085	1 592 542	620 376	39,0%
16	Emprunts et dettes	4 571 673	-2 867 450	1 704 223	2 000 000	117,4%
21	Immobilisations corporelles			0	60 087	
23	Immobilisations en cours			0	6 940	
024	Produits de cessions d'immo.	18 500		18 500		
27	Autres immobilisations financières	24 600		24 600	19 994	81,3%
021	Autofinancement	1 200 000	3 257 970	4 457 970		
040	Opérations d'ordre entre sections	904 600	35 400	940 000	1 088 248	115,8%
041	Opérations patrimoniales	100 000		100 000	48 123	48,1%
45	Opérations pour compte de tiers	55 000	-40 000	15 000	612	4,1%
<b>TOTAL</b>		<b>9 790 000</b>	<b>487 864</b>	<b>10 277 864</b>	<b>4 975 031</b>	<b>48,4%</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT 2019**  
(par nature)



Le remboursement du capital de l'emprunt (947 048 €) est assuré par une partie de l'autofinancement de l'exercice.

Le FCTVA (479 349 €), la taxe d'aménagement (54 027 €), les dotations (31 595 €), les subventions obtenues (620 376 €), les cessions (118 122 €), les amortissements (970 126 €) et l'autofinancement (1 542 127 €) permettent à la Ville de financer des projets d'investissement à hauteur de 5 815 721 € avec un emprunt d'équilibre limité à 2 000 000 € en 2019.



**DETAIL DES SUBVENTIONS INSCRITES AU CA 2019 :**

Opé	Libellé	Nature	Libellé	BP 2019 + DM	CA 2019	REPORTS SUR 2020
02081	MOYEN DES SERVICES	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	2 500	3 592	
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	1341	D.E.T.R.	50 000	-	40 000
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE	024	CESSIONS	-	-	204 400
		1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	106 400	-	
		1322	REGIONS	27 135	18 202	
		1328	AUTRES	28 430	-	
		1347	D.S.I.L.	-	45 391	
32404	EGLISE ST-MARTIN	13241	COMMUNES MEMBRES DU GFP	-	7 592	
32415	EGLISE DE PLOUJEAN	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	5 000	8 050	8 050
32601	PLATEFORME CULTURELLE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	120 000	-	
		1328	AUTRES	100 000	-	
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	1311	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	4 400	3 805	
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	1322	REGIONS	50 000	-	
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	1321	ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX	135 000	-	
		1322	REGIONS	10 000	-	
		1323	DEPARTEMENTS	55 000	-	
		13251	GFP DE RATTACHEMENT	300 000	-	
		1341	D.E.T.R.	241 667	78 592	95 000
		1342	AMENDES DE POLICE	200 000	172 759	
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	1341	D.E.T.R.	57 010	76 983	20 720
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	1347	D.S.I.L.	-	23 679	
82432	INONDATIONS	1341	D.E.T.R.	100 000	181 731	
<b>TOTAL</b>				<b>1 592 542</b>	<b>620 376</b>	<b>368 170</b>

**RESULTAT CUMULE ET RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2019 :**

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Total des dépenses d'investissement (F)	6 951 914
Total des recettes d'investissement (G)	4 975 031
Résultat d'investissement de l'exercice (H=G-F)	-1 976 883
Déficit d'investissement reporté 2018 (I)	-451 162

Les dépenses d'investissement du compte administratif 2019 s'élèvent à **6 951 914 €**.

Les ressources de financement de l'investissement sont de **4 975 031 €** et se décomposent comme suit :

- recettes d'investissement de l'exercice = 4 409 350 €
- excédent de fonctionnement 2018 capitalisé = 565 681 €

Le solde de la section d'investissement laisse apparaître un besoin de financement cumulé de 2 428 044 € :

<b>SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2019</b>	
Dépenses (001) (J=H+I)	-2 428 044
(Déficit de financement)	

<b>SOLDE DES RESTES A REALISER INVESTISSEMENT 2019</b>	
Neutre	-692 927

<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019</b>	
• résultat de l'exercice (C)	1 660 392
• résultat antérieur reporté (D)	3 468 064
Résultat à affecter (E=C+D)	5 128 456

<b>AFFECTATION</b>	
* en réserve sur compte 1068	3 120 972
* report en fonctionnement sur compte R002 (excédent)	2 007 484

Des ressources excédentaires de la section de fonctionnement augmentent les recettes disponibles pour le financement de l'investissement, ce qui participe à la création d'un excédent global de clôture (fonds de roulement) :

- autofinancement de fonctionnement de l'exercice = 1 660 392 €
- excédent de fonctionnement reporté 2018 = 3 468 064 €

**Le Solde Global de Clôture (ou fonds de roulement en fin d'exercice) du Compte Administratif 2019 est donc de 2 700 412 € (J+E).**

**Affectation :** Le résultat global de la section de fonctionnement est positif (+ 5 128 456 €). Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement : affectation à l'article 1068 de 2 428 044 + 692 927 (restes à réaliser) = **3 120 972 €**. Le reliquat (5 128 456 – 3 120 972) de **2 007 484 €** est reporté en recettes de fonctionnement (au R002).

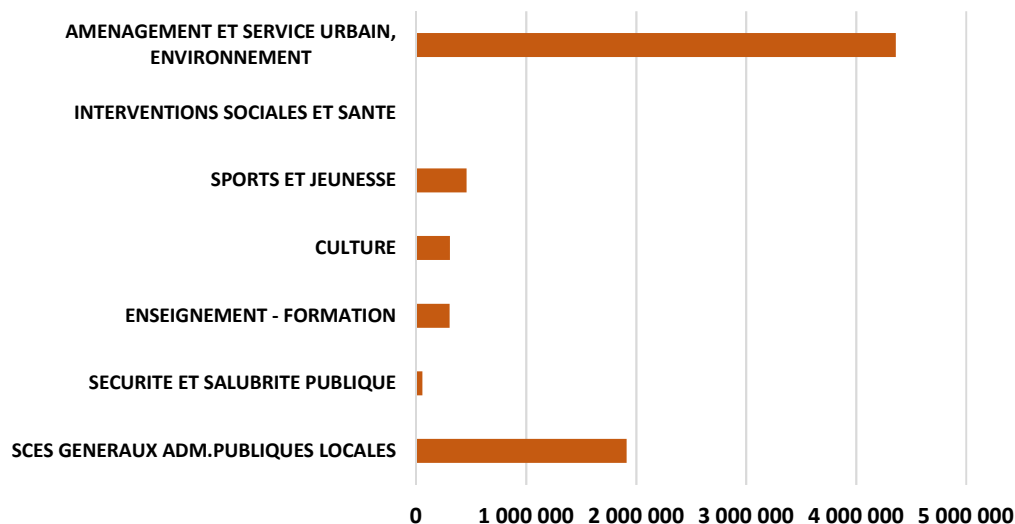
### 1.3.2 PRESENTATION PAR FONCTION :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019			
Fonction	Libellé de la fonction	Montant	%
0	SCES GENERAUX ADM.PUBLIQUES LOCALES	1 914 517	25,86%
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	56 335	0,76%
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	304 803	4,12%
3	CULTURE	307 037	4,15%
4	SPORTS ET JEUNESSE	458 728	6,20%
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	401	0,01%
8	AMENAGEMENT ET SERVICE URBAIN, ENVIRONNEMENT	4 361 255	58,91%
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>7 403 076</b>	<b>100,00%</b>

Les crédits d'investissement consommés en 2019 s'élèvent à 7 403 076 € :

- ✓ Services généraux (25.86 %) : remboursement de l'emprunt (947 048 €), matériel informatique et téléphonique, moyens des services (petits matériels, véhicule utilitaire), remplacement des arrières linteaux salle Ange de Guernisac, travaux de rénovation de la chaufferie à la MJC, travaux du foyer Jean Moulin, création de registres d'accessibilité ERP, acheminement de la fibre à Langolvas, etc.
- ✓ Sécurité et salubrité publiques (0.76 %) : participation à la caserne des pompiers de Morlaix (remboursement du capital).
- ✓ Enseignement (4.12 %) : travaux d'étanchéité de la toiture terrasse – phase II, remplacement des menuiseries alu (école Jean Jaurès), travaux de marquage et remplacement de panneaux acoustiques (école Jean Piaget), travaux aire de jeux (école Jean Jaurès), acquisition de deux vitrines réfrigérées (école du Poan Ben), matériels et mobiliers scolaires (rideaux, ordinateurs, photocopieurs, vidéoprojecteurs...), etc.
- ✓ Culture (4.15 %) : maîtrise d'œuvre dans le cadre de la plateforme culturelle, maîtrise d'œuvre dans le cadre de la réhabilitation du Musée des Jacobins, conservation préventive des œuvres (Saint-Pol Aurélien), etc.
- ✓ Sports et jeunesse (6.20 %) : travaux de réfection de la charpente métallique du Tennis Club de Langolvas, achat de deux minibus (OMS), rénovation de la salle de billard (Arthur Aurégan), installation d'une main courante (stade Kéranroux), travaux de rénovation de la piste d'athlétisme (phase I – stade Arthur Aurégan), audit des stades, acquisition d'un praticable de compétition, entretien des équipements sportifs et des stades, achats de matériel sportif, etc.
- ✓ Intervention sociale (0.01 %) : acquisition de cinq clés électroniques vierges pour Carré d'As (Zoé Puyo).
- ✓ Aménagements urbains (58.91 %) : conteneurs enterrés (place des Otages, place Viarmes, rue de Brest), acquisition d'un véhicule benne électrique et d'un désherbeur thermique, travaux de voirie (rue de Brest, route de Carhaix, rue Borgnis Desbordes, rue Sérusier, rue de la Baie, rue des Champs, rue du docteur Lefebvre, etc.), réfection du parking rue de Brest (Intermarché), travaux de voirie de la voie d'accès au Port, réfection du carrefour rue de Villeneuve, réaménagement du square de la Résistance, arrosage automatique stade de Kéranroux, versement subvention OPAH, acquisitions diverses (école Notre-Dame de Lourde, terrains, etc.), éclairage public, signalisation, etc.

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2019 (par fonction)



### 1.3.3 PRESENTATION PAR OPERATION :

OPERATION	OPERATION LIBELLE	BP 2019+DM	MANDATE 2019	REPORT SUR 2020	% REALISATION
002	TRAVAUX EN REGIE	110 000	100 975		91,8%
01150	AFFECTATION RESULTAT	451 162	451 162		100,0%
01151	REMBOURSEMENT DE LA DETTE	1 211 463	899 488		74,2%
01155	CESSION D'ACTIF	0	32 403		
01156	REGULARISATIONS COMPTABLES	100 000	48 123		48,1%
020	PROVISIONS POUR DEPENSES IMPREVUES	14 396	0		0,0%
020102	MATERIEL MOBILIER LOGISTIQUE	5 000	7 066		141,3%
02051	MATERIEL INFORMATIQUE	89 500	75 214		84,0%
02052	MATERIEL TELEPHONIQUE	23 500	14 642		62,3%
02071	AMENAGEMENT HOTEL DE VILLE	50 057	61 705		123,3%
02072	TRAVAUX DIVERS DE BATIMENTS	146 500	157 822		107,7%
02073	TRAVAUX BATIMENTS KERNEGUES	31 000	28 698		92,6%
02081	MOYEN DES SERVICES	384 050	222 778	32 340	58,0%
02601	CONSTRUCTION COLOMBARIUM	6 000	5 404		90,1%
113	POMPIERS, INCENDIE ET SECOURS	54 600	54 514		99,8%
16500	CAUTION	0	690		
2031	ETUDES	154 565	40 841	35 565	26,4%
204	FONDS DE CONCOURS	680 000	369 888	23 482	54,4%
21001	MATERIELS ET MOBILIERS SCOLAIRES	80 342	75 768		94,3%
21310	ECOLE J. PIAGET - MELLE & PRIMAIRE	6 000	8 501		141,7%
21311	ECOLE J. JAURES - MELLE ET PRIMAIRE	181 400	210 812		116,2%
21313	ECOLE DU POAN-BEN - MELLE ET PRIMAIRE	4 800	5 002		104,2%
21314	ECOLE GAMBETTA - MELLE ET PRIMAIRE	13 000	4 193		32,3%
21315	-ECOLE DIWAN - MELLE DE KERNEGUES	0	526		
32201	TRAVAUX DIVERS MUSEE ET MAISON 9 GRAND'RUE	563 007	55 774	127 772	9,9%
32402	CHAPELLE ST-MATTHIEU	4 000	4 663		116,6%
32404	EGLISE ST-MARTIN	16 200	18 411		113,6%
32406	THEATRE	12 000	11 504		95,9%
32415	EGLISE DE PLOUJEAN	20 600	19 115		92,8%
32601	PLATEFORME CULTURELLE	1 020 000	195 135	105 553	19,1%
41101	TRAVAUX DIVERS BATIMENTS SPORTIFS	111 400	125 146		112,3%
41104	ACHAT DE MATERIEL SPORTIF	74 100	71 782		96,9%
41111	TRAVAUX HALL DE TENNIS LANGOLVAS	55 000	43 251	38 910	78,6%
41201	STADES ET TERRAINS DE SPORTS	414 780	176 945	176 378	42,7%
41301	PISCINE MUNICIPALE	14 000	13 788		98,5%
52001	TRAVAUX MAISON DE QUARTIER ZOLA	900	401		44,6%
81200	ORDURES MENAGERES - CONTAINERS	90 000	72 843		80,9%
81301	PROPRETE URBAINE	12 000	11 149		92,9%
81306	TOILETTES PUBLIQUES	61 000	47		0,1%
81405	ECLAIRAGE PUBLIC	156 900	160 296		102,2%
81607	SIGNALISATION	90 000	83 088		92,3%
82201	TRAVAUX DIVERS DE VOIRIE	2 369 496	1 999 809		84,4%
82202	AMENAG.SECURITE VOIRIE COMMUNALE	87 440	35 822	46 952	41,0%
82205	TRAVAUX VOIE D ACCES AU PORT	0	366 359	380 734	
82302	TRAVAUX ESPACES VERTS	234 660	178 422	13 500	76,0%
82401	ACQUISITION VENTE TERRAINS	149 000	146 150	41 000	98,1%
82404	ACHAT D'IMMEUBLES BATIS DIVERS	353 500	258 792	2 912	73,2%
82421	INSTALLATION JEUX DANS LES QUARTIERS	280 600	169 558	36 000	60,4%
82430	PÔLE GARE	129 099	91 077		70,5%
82431	DEMOLITION ET REHABILITATION DE SITES	110 347	139 753		126,6%
82432	INONDATIONS	35 500	12 218		34,4%
82439	ETUDES ET TRAVAUX - ARRETES DE PERIL	15 000	0		0,0%
82440	LIAISON VILLE HAUTE - VILLE BASSE	0	65 560		

<b>TOTAL</b>	<b>10 277 864</b>	<b>7 403 076</b>	<b>1 061 097</b>	<b>72,0%</b>
--------------	-------------------	------------------	------------------	--------------

OPERATIONS AYANT DES REPORTS SUR 2020

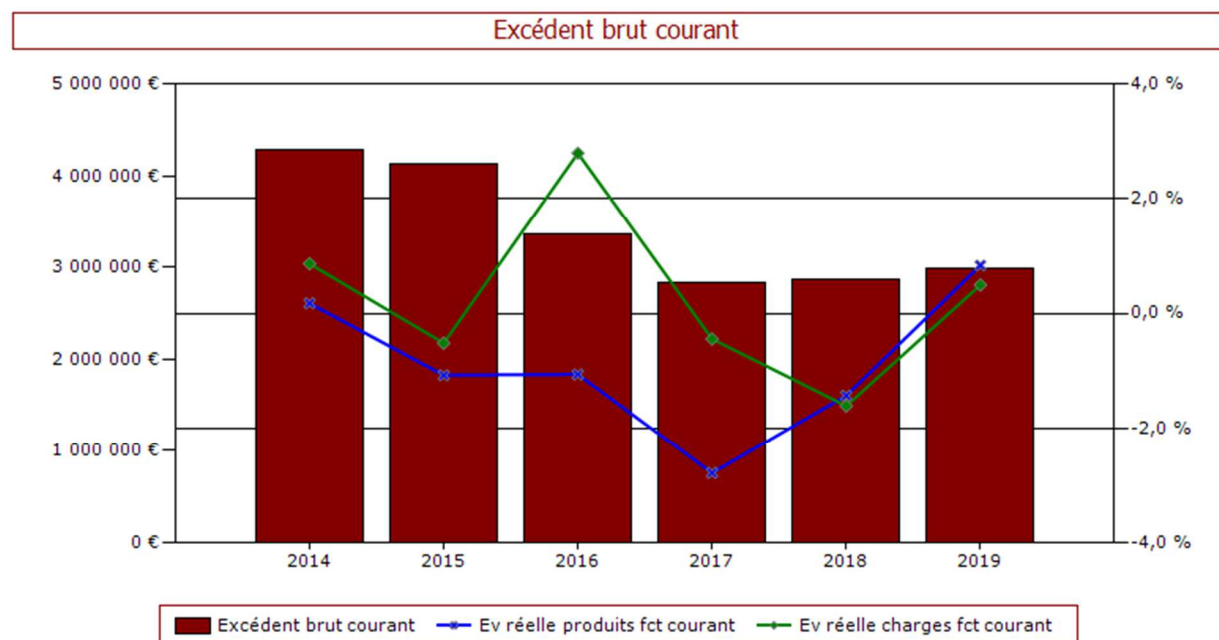
## 1.4 SITUATION FINANCIERE

### 1.4.1 FORMATION DE L'EPARGNE :

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fct. courant	23 441 209	23 188 987	22 988 614	22 571 466	22 604 615	23 021 060
- Charges de fct. courant	19 156 906	19 057 842	19 630 421	19 738 520	19 731 226	20 026 724
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>4 284 303</b>	<b>4 131 145</b>	<b>3 358 193</b>	<b>2 832 946</b>	<b>2 873 389</b>	<b>2 994 336</b>
<b>+ Solde exceptionnel large</b>	<b>-310 005</b>	<b>-247 672</b>	<b>-167 950</b>	<b>-208 739</b>	<b>6 985</b>	<b>-122 969</b>
= Produits exceptionnels larges*	57 532	49 346	169 696	90 627	184 691	64 481
- Charges exceptionnelles larges*	367 537	297 018	337 646	299 367	177 706	187 450
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>3 974 298</b>	<b>3 883 473</b>	<b>3 190 243</b>	<b>2 624 207</b>	<b>2 880 374</b>	<b>2 871 367</b>
- Intérêts	375 445	358 947	352 618	329 648	289 146	280 096
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>3 598 853</b>	<b>3 524 527</b>	<b>2 837 625</b>	<b>2 294 558</b>	<b>2 591 228</b>	<b>2 591 270</b>
- Capital	1 847 340	1 199 944	1 242 653	1 066 164	969 505	946 358
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>1 751 513</b>	<b>2 324 582</b>	<b>1 594 973</b>	<b>1 228 395</b>	<b>1 621 724</b>	<b>1 644 912</b>

\* y compris financiers hors intérêts (produits et charges) et provisions réelles (dotations et reprises)

L'**Excédent Brut Courant** (EBC) ou épargne courante, est la différence entre les produits courants et les charges courantes, dont on retire le résultat financier (essentiellement les charges financières, c'est-à-dire les intérêts des emprunts). Il permet de vérifier la capacité de la commune à générer un excédent de fonctionnement, avant prise en compte de l'incidence de sa dette.



L'**Epargne de gestion** correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie et hors charges d'intérêts). Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers. Son premier emploi est d'assurer le règlement des intérêts.



L'**Épargne Brute** correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion le plus utilisé car le plus pertinent pour apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la « Capacité d'autofinancement » (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l' « aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

En effet, l'épargne brute correspond au flux dégagé par la collectivité sur ses dépenses de fonctionnement pour rembourser la dette et/ou investir. La préservation d'un niveau « satisfaisant » d'épargne brute doit donc être le fondement de toute analyse financière prospective, car il s'agit à la fois d'une contrainte de santé financière (la collectivité doit dégager chaque année des ressources suffisantes pour couvrir ses dépenses courantes et rembourser sa dette) et légale (l'épargne brute ne doit pas être négative).

L'épargne brute conditionne la capacité d'investissement de la collectivité. Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions, dotations et emprunts).

Entre 2014 et 2015, on constate une baisse des produits courants (- 252 221 €) et des charges courantes (- 99 064 €). L'épargne brute reste stable mais l'épargne nette augmente fortement (+ 573 069 €). En effet, le remboursement en capital de l'emprunt a fortement diminué (- 647 395 €).

Entre 2015 et 2016, l'épargne brute baisse de - 686 901 € (- 19.5 %). Les produits de fonctionnement courant baissent de - 200 373 € (- 0.9 %) avec la contribution de la Ville au redressement des finances publiques et donc la réduction de la DGF de - 439 096 € compensée par l'augmentation des impôts et taxes et des produits exceptionnels (remboursement documents PLU par Morlaix Communauté).

Dans le même temps, les charges courantes progressent de + 572 579 € (+ 3.0 %) avec l'augmentation de la subvention d'équilibre du Pôle Petite Enfance, la subvention exceptionnelle versée à l'EHPAD et les créances de Langolvas.

Entre 2016 et 2017, l'épargne brute continue à se détériorer (- 543 067 € soit - 19.1 %). En effet, les produits de fonctionnement baissent de - 417 148 € (- 1.8 %) avec une nouvelle réduction des dotations et des impôts et taxes alors que les dépenses de fonctionnement courant augmentent de + 108 100 € (+ 0.6 %).

On retrouve ces résultats ci-dessous (*Cf. graphique*) :

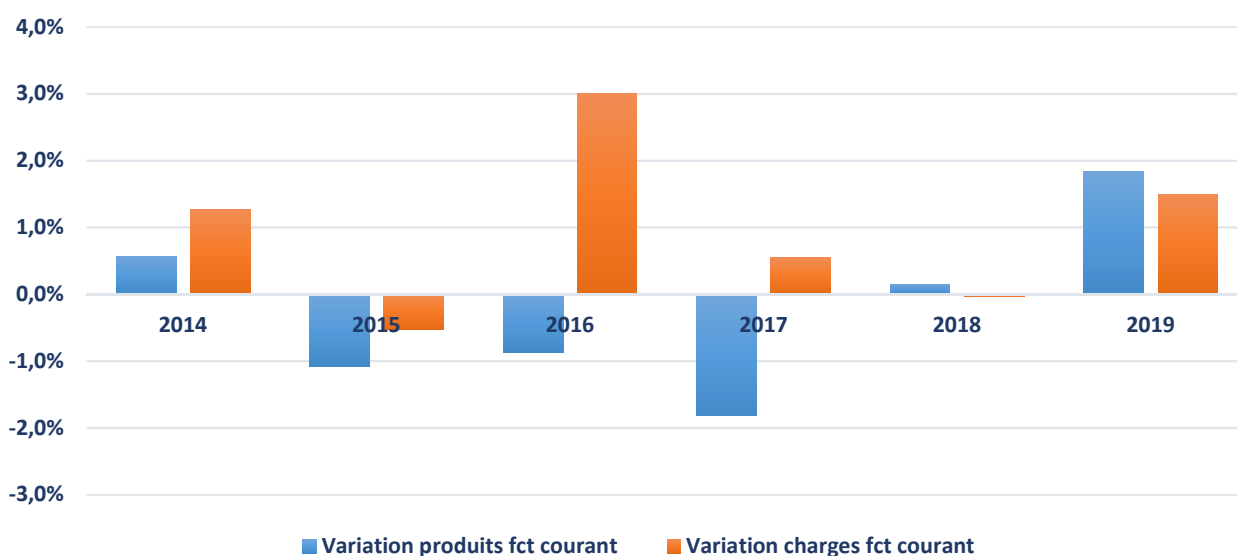
- Entre 2014 et 2015, les produits de fonctionnement courant et les charges diminuent respectivement de - 1.1 % et - 0.5 % ;
- Entre 2015 et 2016, les produits diminuent de - 0.9 % alors que les charges progressent de + 3.0 %.
- Entre 2016 et 2017, les produits diminuent de - 1.8 % alors que les charges progressent + 0.6 %

Cette baisse de l'épargne brute traduisait une difficulté structurelle du budget de la Ville qui devait faire face à une diminution de ses produits alors que ses charges augmentaient.

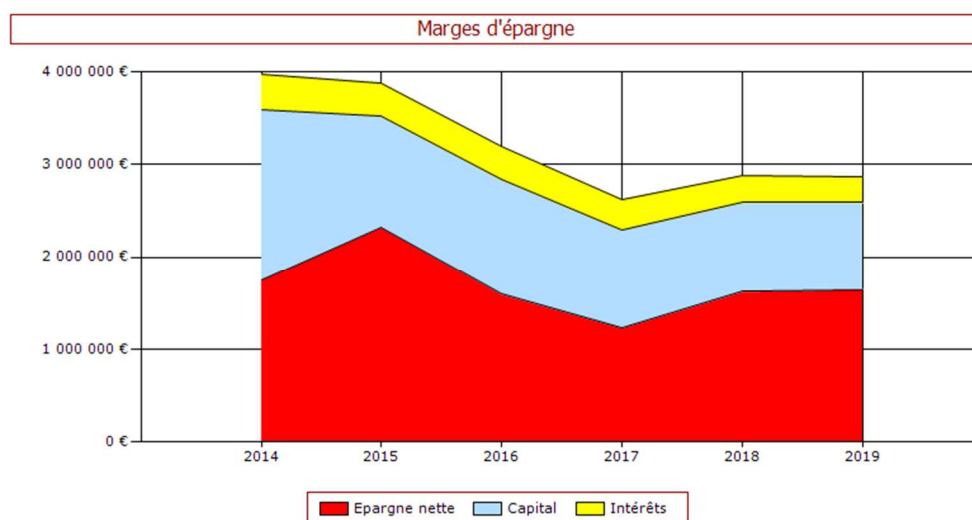
En 2018, les capacités d'épargne de la Ville de Morlaix se sont améliorées de + 12.9 % (+ 296 670 €) pour atteindre 2 591 228 € d'épargne brute. L'amélioration de l'épargne sur cette période s'explique par une légère hausse des produits de fonctionnement courant + 0.1 % (+ 33 149 €), une quasi stabilité des charges de fonctionnement courant - 0.04 % (- 7 295 €), l'augmentation des produits exceptionnels, la baisse des charges exceptionnelles ainsi qu'une baisse de - 12.3 % (- 40 503 €) de remboursement des intérêts de la dette.

En 2019, les capacités d'épargne de la Ville se stabilisent par rapport à l'exercice précédent. En effet, l'épargne brute atteint 2 591 270 €. Les produits de fonctionnement courant ont augmenté de + 1.8 % (+ 416 445 €) alors que les charges de fonctionnement courant n'ont augmenté que de + 1.5 % (+ 295 499 €). Le remboursement des intérêts de la dette diminue de - 3.1 % (- 9 049 €).

**L'effet de ciseau** (les produits baissent et les charges augmentent) **a totalement disparu depuis 2018**. On constate que l'augmentation des produits est supérieure à celle des charges.



L'**Epargne Nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, **a augmenté de + 1.4 % (+ 23 189 €)** entre 2018 et 2019. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.



Le **Taux d'Épargne Brute** correspond à l'épargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour rembourser la dette ou pour investir. Il atteint 9,7 % en 2019, 10,3 % en 2018, 9,2 % en 2017 et 11,0 % en 2016. Il est généralement admis qu'un ratio compris entre 8 % et 15 % est satisfaisant.

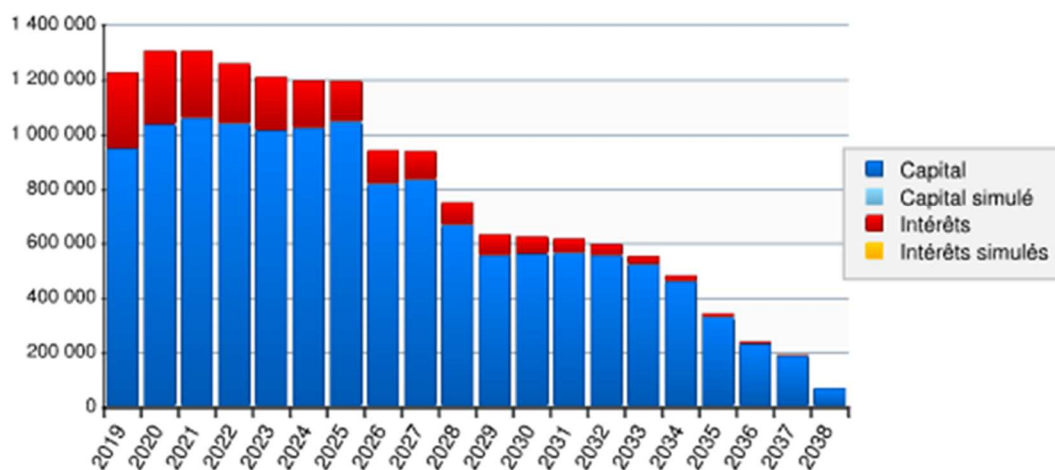
#### 1.4.2 ANALYSE DE LA DETTE :

Au 31/12/2019, l'encours de la dette s'élève à 12 538 563 €, réparti sur 13 emprunts, dont la durée de vie résiduelle est de 13 ans et 4 mois pour un taux d'intérêt moyen de 2,22 %.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre d'emprunt
12 538 563 €	2,22%	13 ans et 4 mois	7 ans	13

Le plan d'extinction de la dette montre une baisse des remboursements (capital + intérêts) en 2019, une augmentation entre 2020 et 2025 et une nette diminution à partir de 2026.

#### Flux de remboursement

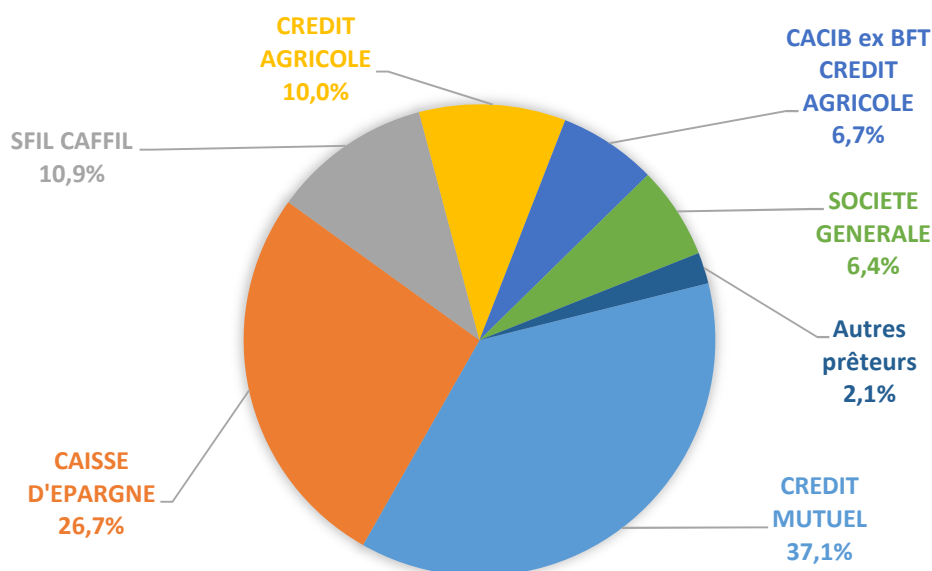


La dette est répartie à 98,9 % sur du taux fixe et à 1,1 % sur du taux variable.

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	12 402 454 €	98,9%	2,25%
Variable	136 109 €	1,1%	0,00%
<b>Ensemble des risques</b>	<b>12 538 563 €</b>	<b>100,0%</b>	<b>2,22%</b>

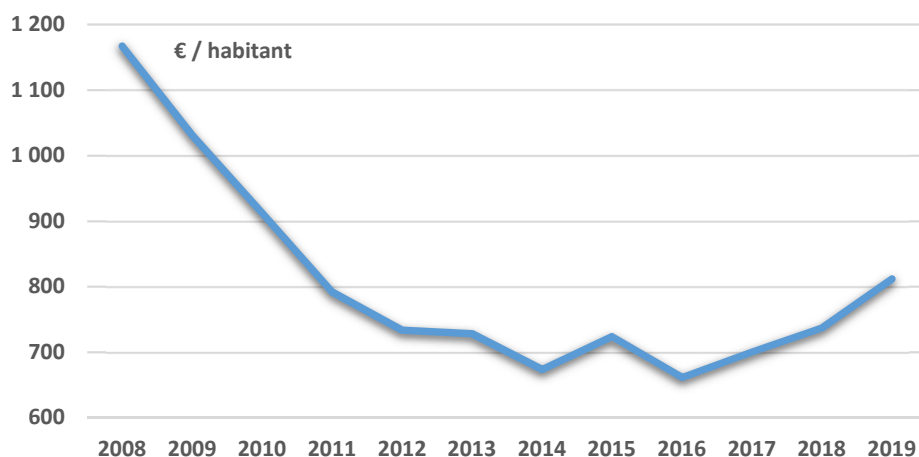
En 2019, l'encours de dette de la Ville de Morlaix est détenu majoritairement par le Crédit Mutuel (37.1 %), la Caisse d'Épargne (26.7 %), le Crédit Agricole (y compris ses filiales) avec 27.6 %. Quant à la Société Générale, elle représente 6.4 % de notre dette.

Prêteur	CRD	% du CRD
CREDIT MUTUEL	4 653 417 €	37,1%
CAISSE D'EPARGNE	3 350 873 €	26,7%
SFIL CAFFIL	1 368 750 €	10,9%
CREDIT AGRICOLE	1 260 101 €	10,0%
CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	843 749 €	6,7%
SOCIETE GENERALE	796 533 €	6,4%
Autres prêteurs	265 140 €	2,1%
<b>Ensemble des prêteurs</b>	<b>12 538 563 €</b>	<b>100,0%</b>



### ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT :

La dette par habitant a diminué de 36.8 % entre 2008 et 2019 pour atteindre 811.8 €/habitant en 2019.



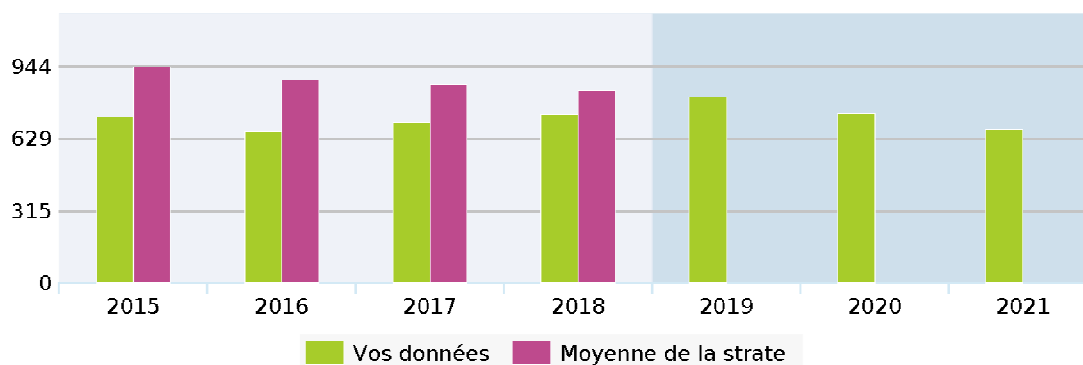
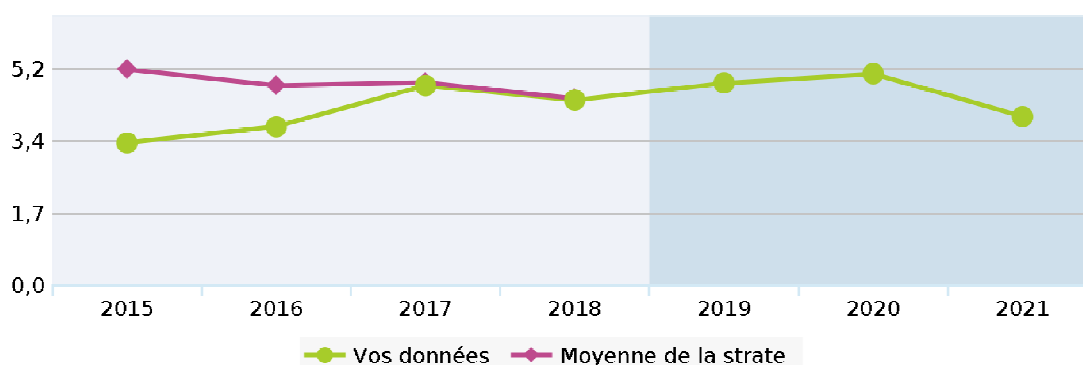
(moyenne de la strate en 2018 : 864 €/habitant contre 737.1 €/habitant pour la Ville de Morlaix)

**1.4.3 SOLVABILITE :**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Encours / Capital (en année)	6,1	10,0	8,7	10,3	11,8	13,2
Encours / Prod. Fct.	47,7%	51,6%	46,5%	48,3%	50,4%	54,3%
Encours / hab (en € / hbt)	673,9	724,1	661,6	700,7	737,1	811,8
Encours (en montant)	11 201 968	12 002 024	10 759 371	10 954 425	11 484 921	12 538 563
Epargne Brute (en montant)	3 598 853	3 524 527	2 837 625	2 294 558	2 591 228	2 591 270
Encours / Epargne brute (en année)	3,1	3,4	3,8	4,8	4,4	4,8

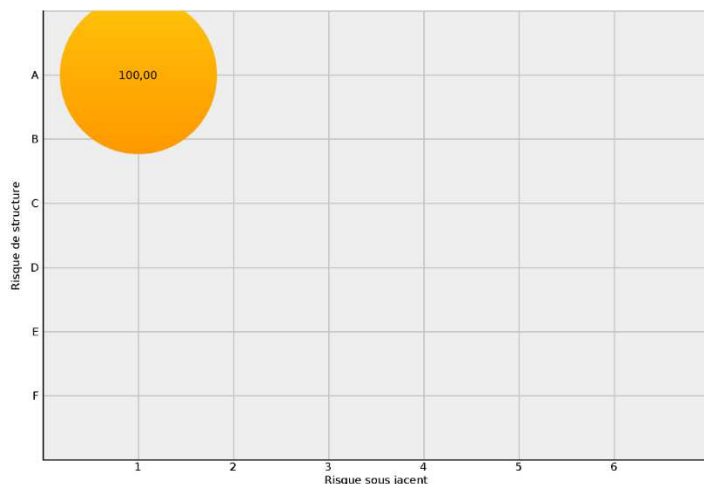
**La capacité de désendettement** est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il serait nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles (son épargne brute).

La Ville de Morlaix peut rembourser sa dette en moins de 5 ans (contre près de 10 ans en 2008).

Encours de dette en euros par habitant :Ratio de désendettement (en années) :

### Dettes selon la charte de bonne conduite :

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts. Par extension, la circulaire du 25 juin 2010 définit une catégorie « Hors Charte » (F6) qui regroupe tous les produits déconseillés par la Charte et que les établissements signataires se sont engagés à ne plus commercialiser (Cf. graphique ci-dessous).



Depuis 2017, l'encours de dette de la Ville de Morlaix ne comprend plus d'emprunt structuré.

### Conclusion :

Le compte administratif 2019 permet de :

- Constater les effets d'une gestion budgétaire efficace et rigoureuse ;
- Consolider les équilibres financiers de la commune ;
- Financer l'ambition d'investissement municipal à un niveau financièrement soutenable ;
- Préserver les marges de manœuvre de l'action communale.

## 2. LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE MORLAIX

### 2.1 PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

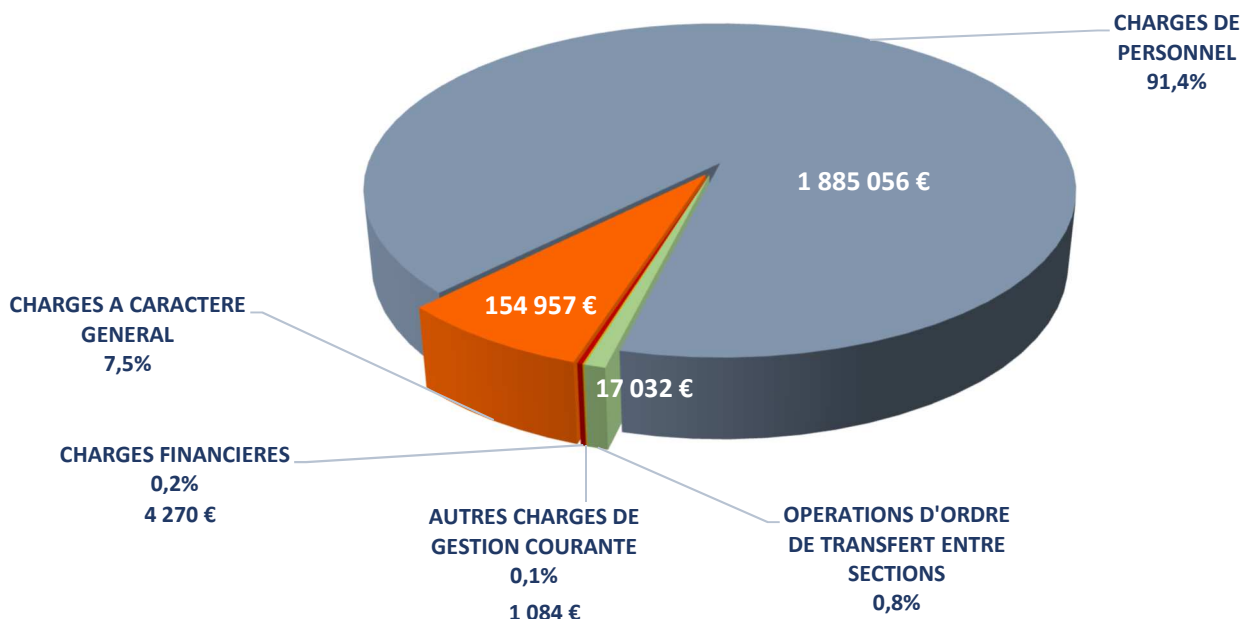
#### 2.1.1 FONCTIONNEMENT :

##### ➤ DEPENSES :

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 062 398 €. Elles sont en baisse de - 0.3 % (- 5 585 €) par rapport à l'exercice 2018.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	147 234	147 601	154 957	5,0%
012	CHARGES DE PERSONNEL	1 929 500	1 890 298	1 885 056	-0,3%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 747	25 089	17 032	-32,1%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	401		1 084	
66	CHARGES FINANCIERES	5 516	4 903	4 270	-12,9%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		92		-100,0%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 110 398</b>	<b>2 067 983</b>	<b>2 062 398</b>	<b>-0,3%</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



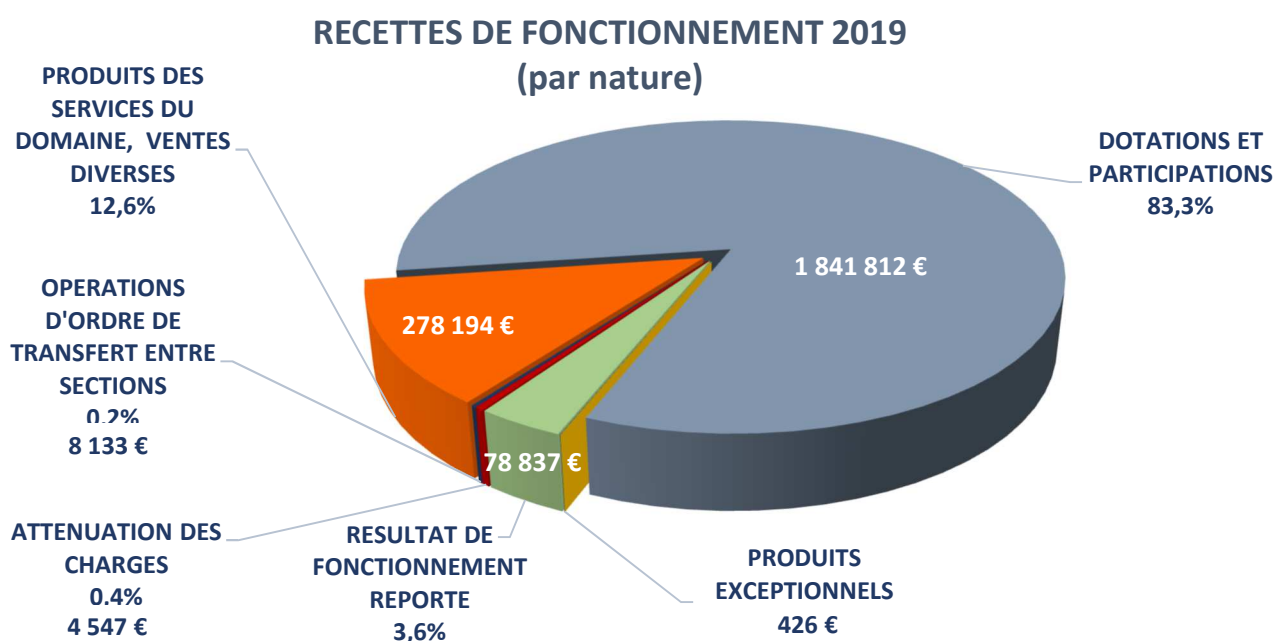
##### ➤ RECETTES :

Les recettes de fonctionnement atteignent 2 211 950 € en 2019 soit + 3.0 % de plus que l'année précédente (+ 65 131 €). Les dotations distribuées par les différents partenaires (CAF, Conseil Général, Morlaix Communauté, MSA et la Ville de St-Martin) ont augmenté de + 1.9 % (+ 34 723 €).

En 2019, la subvention d'équilibre versée par la Ville s'élève à 800 000 € contre 750 000 € en 2018 et 700 000 € en 2017.

On constate un **résultat de fonctionnement reporté** qui s'élève à **78 837 €** en 2019.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	203 289	40 146	78 837	
013	ATTENUATION DES CHARGES	9 958	8 195	8 133	-0,8%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 096	1 130	4 547	302,2%
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	305 472	289 844	278 194	-4,0%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 666 709	1 807 089	1 841 812	1,9%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	750	0	2	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	543	415	426	2,6%
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 200 817</b>	<b>2 146 820</b>	<b>2 211 950</b>	<b>3,0%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>90 419</b>	<b>78 837</b>	<b>149 553</b>	<b>89,7%</b>



### 2.1.2 INVESTISSEMENT :

#### ➤ DEPENSES :

En 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 71 915 €, ce qui représente une baisse de - 27,5 % (- 27 275 €) par rapport au compte administratif 2018.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		50 273		-100,0%
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	14 096	1 130	4 547	302,2%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	18 348	18 961	19 594	3,3%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	40 108	7 095	13 329	87,9%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	52 941	21 730	34 445	58,5%
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>125 493</b>	<b>99 189</b>	<b>71 915</b>	<b>-27,5%</b>



Les dépenses de la section d'investissement peuvent être découpées en trois masses :

- **Les opérations d'ordre** pour 4 547 € (amortissement des subventions d'investissement, dotations aux provisions pour créances douteuses).
- **Les dépenses d'équipement et travaux** pour un montant de 47 774 € :
  - Pose d'un store extérieur de toit (crèche collective) : 7 905 €
  - Remplacement d'un vitrage fixe de toit par châssis ouvrant (bureau crèche collective) : 3 431 €
  - Sécurisation de l'accès du PPE (badge électronique) : 4 140 €
  - Remplacement de fenêtres et pose de stores au PPE : 8 932 €
  - Remplacement de plafonds suspendus et rénovation de l'éclairage (salle de restauration et sanitaires du PPE) : 8 954 €
  - Installation de garde-corps : 1 084 €
  - Achats de poussettes (crèche collective, multi accueil) : 3 024 €
  - Achat de chaises hautes pour la crèche familiale : 960 €
  - Achats divers (fauteuils, tables, chaises, rangements, caissons mobiles, bureaux, lits, banquettes, matelas, trotteurs, matériel pédagogique, etc.) : 9 344 €
- **Le remboursement du capital de l'emprunt CAF**, réalisé pour financer la construction du Pôle Petite Enfance, qui s'élève à 19 594 € en 2019.

➤ **RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	42 592		9 850	
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	27 747	25 089	17 032	-32,1%
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		50 273		-100,0%
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4 882	33 677	21 978	-34,7%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			65 661	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>75 220</b>	<b>109 039</b>	<b>114 521</b>	<b>5,0%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>-50 273</b>	<b>9 850</b>	<b>42 606</b>	<b>332,6%</b>
<b>SOLDE GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>40 146</b>	<b>88 687</b>	<b>192 159</b>	<b>116,7%</b>

Les recettes d'investissement du compte administratif 2019 sont de quatre types :

- L'excédent d'investissement inscrit pour 9 850 €
- Les opérations d'ordre entre sections (dotations aux amortissements) pour 17 032 €
- Les subventions d'investissements (achat de mobilier et équipements) pour 21 978 €
- Le versement d'une indemnité dans le contentieux opposant le Pôle Petite Enfance contre la COBA (malfaçon dans la construction du bâtiment PPE).

Pour l'exercice 2019, il apparaît donc un **excédent d'investissement de + 42 606 €**.

## 2.2 CUISINE CENTRALE

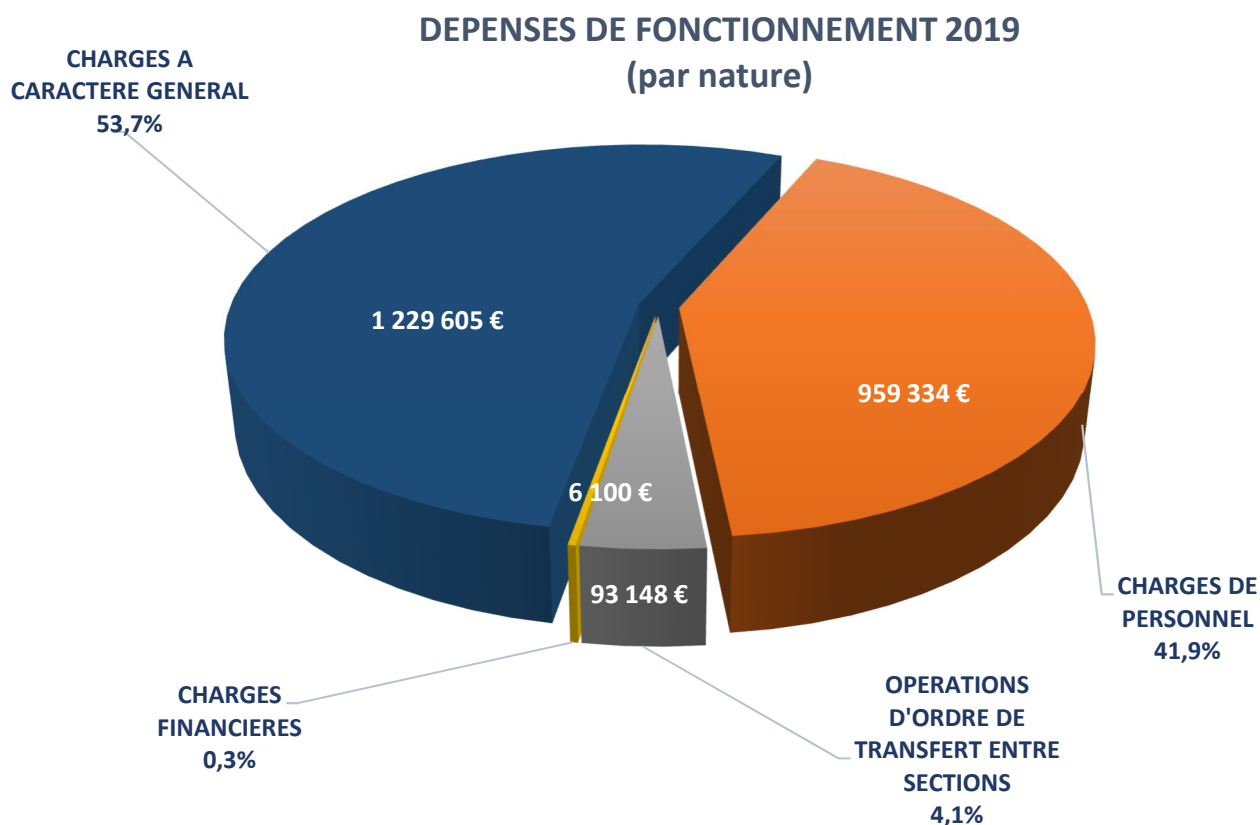
### 2.2.1 FONCTIONNEMENT :

#### ➤ DEPENSES :

En 2019, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 288 187 €. Elles sont en augmentation de + 6,5 % (+ 138 884 €) par rapport à 2018.

Les dépenses de fonctionnement couvrent la période de mi-décembre 2018 à mi-décembre 2019.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 186 065	1 207 833	1 229 605	1,8%
012	CHARGES DE PERSONNEL	897 976	852 519	959 334	12,5%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	94 622	81 919	93 148	13,7%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	122			
66	CHARGES FINANCIERES	7 734	6 940	6 100	-12,1%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	43	92		-100,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 186 561</b>	<b>2 149 303</b>	<b>2 288 187</b>	<b>6,5%</b>



Le **coût unitaire moyen de production** augmente pour atteindre **4.09 €/repas** (3.85 €/repas en 2018).

Dans un premier temps, cela s'explique par une refacturation par la Ville de l'ensemble des dépenses attenantes à la Cuisine : redevance des ordures ménagères, carburant, personnel auxiliaire, arrêts de longue durée (prise en charge antérieure par le budget ville), consommables utilisés pour les interventions techniques, etc.

Cette refacturation fait suite à la demande de la CRC d'imputer toutes les dépenses aux budgets annexes de la Ville. La refacturation, en 2019, de la redevance d'ordures ménagères engendre un coût supplémentaire de 13 187 €.

Dans un second temps, la hausse des charges s'explique par une augmentation des coûts denrées et coûts de personnel.

L'évolution des coûts doit être analysée par poste de dépenses :

- ✓ **Chapitre 011 : Charges à caractère général (+ 1.8 %).** L'origine de cette augmentation est multiple :
  - Les achats de denrées augmentent de + 6.1 % (+ 58 859 €). Cela s'explique par l'augmentation de la part de produits biologiques et de qualité dans les achats, en lien avec la loi EGALIM. **Le coût unitaire des denrées** est en hausse : 1.71 € en 2017, 1.74 € en 2018 et **1.84 € en 2019**.
  - Cette année, les coûts de fourniture des barquettes et films de scellage ont baissé de - 37.9 % (- 17 124 €). Cette diminution s'explique par le remplacement des barquettes jetables par des bacs gastronomiques inox lavables. Cette démarche s'est inscrite dans le cadre du travail sur le Développement Durable et la loi EGALIM.
  - Les charges de maintenance des installations en chaud et froid sont mieux réparties entre le préventif (compte : 6156) et le curatif (compte : 61558). Globalement les interventions curatives sont à la hausse et ceci en lien avec l'âge de l'installation (cuisine de 23 ans d'existence).
  - Les achats de fournitures de produits d'entretien s'élèvent à 10 593 € en 2019 (- 18.8 % par rapport à l'année précédente).
  - Les achats de petits matériels augmentent de +18.2 % (+ 3 264 €) pour atteindre 21 161 €.
  - Les contrats de prestations de service passés avec des entreprises diminuent de - 33.8 % (- 7 519 €).
  - La maintenance des véhicules baisse de - 33.5 % (- 6 660 €). Cela s'explique par le remplacement d'un des deux camions qui a été fait en 2019.

✓ **Chapitre 012 : Charges de personnel :** elles s'élèvent à 939 334 €, soit une augmentation de + 12.5 % (+ 106 815 €). Cette hausse s'explique par la refacturation systématique entre le budget principal Ville et ce budget annexe des heures effectuées par des agents auxiliaires sur la Cuisine et des arrêts longues durées.

Par ailleurs, la création du poste de responsable qualité en octobre 2019 a apporté des charges supplémentaires, tout comme le tuilage nécessaire sur le poste de responsable production (départ à la retraite).

Pour 2019, le **nombre moyen journalier de repas produits par agent présent sur le site est de 114.5**, similaire à 2018 (114). Il est de **106.7 repas/jour/agent**, si l'ensemble des agents de la Cuisine Centrale est pris en compte (104 repas/jour en 2018).

Le taux d'absence pour maladie a une nouvelle fois diminué en 2019. Il représente 8.58 %. Alors que les arrêts maladie ne concernaient que 5 agents en 2018, ils ont concerné 13 agents en 2019, notamment à cause de TMS (Trouble Musculo-Squelettiques) liés aux gestes répétitifs. Une formation collective est programmée sur en 2020 afin de diminuer ce taux d'arrêts.

Le taux de travail après décompte des absences diverses intègre plusieurs absences d'agents pour formations.

Année	Taux arrêts maladie	Taux travail après décompte absences diverses
2015	11.53%	86.67%
2016	10.43%	86.74%
2017	9.03%	89.66%
2018	8.63%	90.05%
2019	8.58%	88.06%

✓ **Chapitre 66 : Charges Financières** : les charges financières diminuent de - 12.1 % en raison du taux variable de l'emprunt concernant l'extension du bâtiment réalisée en 2009.

✓ **Chapitre 042 : Opérations d'ordre** : les DAP (Dotations Aux Amortissements) augmentent de + 8.2 % (+ 6 710 €). Il s'agit de l'amortissement du bâtiment, du matériel et des véhicules qui participent à l'autofinancement (amortissement comptes 68 et 28). Les cessions sont inscrites pour 5 000 € cette année (véhicule IVECO).

➤ **RECETTES :**

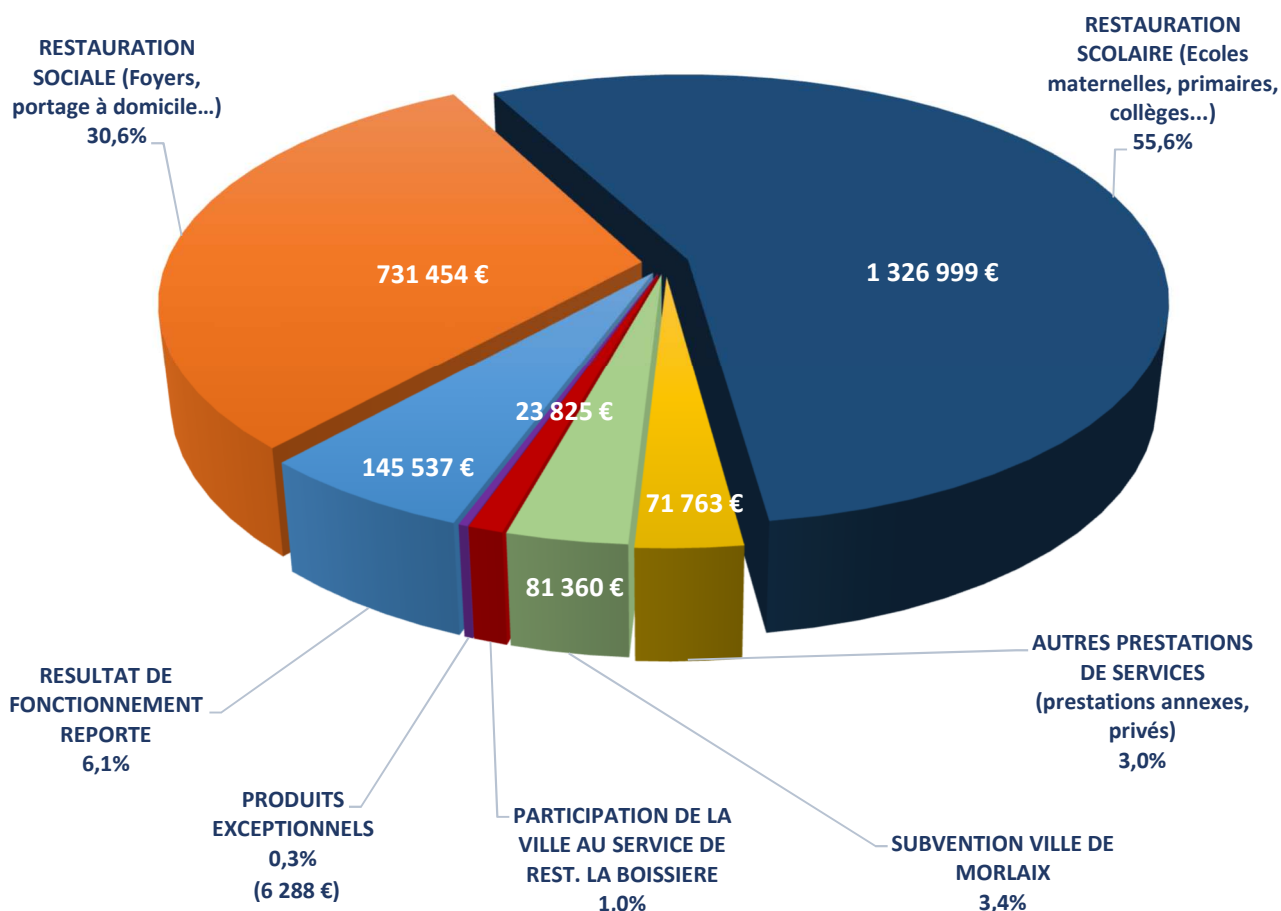
Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 387 227 € en 2019, soit une augmentation de + 0.6 % (+ 13 720 €).

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	197 735	176 743	145 537	-17,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	122			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 068 802	2 096 240	2 130 217	1,6%
7066	RESTAURATION SOCIALE (foyers, portage à domicile...)	696 940	694 332	731 454	5,3%
7067	RESTAURATION SCOLAIRE (écoles maternelles, primaires, collèges...)	1 371 642	1 336 610	1 326 999	-0,7%
70688	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES (prestations annexes, privés)		65 298	71 763	9,9%
7088	AUTRES MARCHANDISES	220			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	96 645	100 044	105 185	5,1%
74741	SUBVENTION VILLE DE MORLAIX	80 000	80 000	81 360	1,7%
74741	PARTICIPATION DE LA VILLE AU SERVICE DE REST. LA BOISSIERE	16 645	20 044	23 825	18,9%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		480	6 288	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 363 304</b>	<b>2 373 507</b>	<b>2 387 227</b>	<b>0,6%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>176 743</b>	<b>224 204</b>	<b>99 039</b>	<b>-55,8%</b>

**Le prix de vente moyen du repas** est de 3.81 en 2019 contre 3.75 € en 2018 avec un nombre de repas stable (+ 0.2%).

Les indices INSEE étant à la hausse, les tarifs ont été majorés lors des révisions. Pour les nouveaux contrats, des prix de vente plus élevés ont été proposés afin d'intégrer une part plus importante de produits biologiques et de qualité.

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



✓ **Chapitre 70 : Produits du domaine** : Il s'agit des recettes issues de la facturation des repas aux différents clients (communes, lycées, collèges, résidences de personnes âgées, hôpital...). Elles s'élèvent à 2 130 217 € en 2019. Le chiffre d'affaires a progressé de + 1.6 % (+ 33 977 €) entre 2018 et 2019.

Le nombre de repas en période scolaire est en très légère hausse : 3 331 repas / jour en 2019 pour 3 326 repas / jour en 2018. Le nombre de repas lissé sur l'année civile est de 2 254 repas/jour en 2019 pour 2 242 repas / jour en 2018.

✓ **Chapitre 74 : Dotations et participations** : Il s'agit de la participation de la Ville au service de restauration de la résidence de l'EHPAD (23 825 €) et d'une subvention d'équilibre versée au titre de l'année 2019 pour un montant de 81 360 €, légèrement supérieure à celle de 2018 (80 000 €).

✓ **Chapitre 002 : Résultat de fonctionnement reporté** : Il s'agit du résultat de l'exercice précédent (excédent reporté au 002). Il s'élève à 145 537 € pour 2019.

**2.2.2 INVESTISSEMENT :****➤ DEPENSES :**

En 2019, les dépenses d'investissement s'élèvent à 193 996 €, ce qui représente une baisse de - 5.9 % (- 12 249 €) par rapport au compte administratif 2018.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT	20 891		78 666	
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	122			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	35 124	36 010	37 546	4,3%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		5 689		-100,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 717	164 545	77 783	-52,7%
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>		<b>69 854</b>	<b>206 244</b>	<b>193 996</b>	<b>-5,9%</b>

Les dépenses de la section d'investissement peuvent être regroupées en trois masses :

**Les dépenses d'équipement pour 77 783 € :**

- Fourniture et pose de panneaux et de menuiseries isothermes : 6 008 €
- Fourniture et pose d'un va et vient sur porte et rénovation de cloisons : 1 502 €
- Acquisition d'un camion Master 3T5 : 48 434 €
- Acquisition d'un coupe-légume avec équipements robot : 10 037 €
- Ouvre-boîte électrique inox : 2 220 €
- Table inox : 2 250 €
- Adoucisseur d'eau : 1 892 €
- Batterie neuve eau chaude : 1 290 €
- Matériel de cuisine (bloc de chauffe thermoscellé, cale de cuve Mecapack, cuve 500L pour compresseur, etc.) : 2 357 €
- Achats divers (imprimante thermique, bacs gastro, couvercle inox sans poignée, etc.) : 1 793 €

**Le remboursement du capital de l'emprunt**, réalisé pour financer la construction de la Cuisine, s'élève à 37 546 € en 2019. Un emprunt a été mobilisé en 2008 afin de financer les travaux d'extension de la cuisine pour un montant de 400 000 € sur 20 ans, puis un second emprunt de 250 000 € a été mobilisé en 2009.

**Le déficit d'investissement 2018 reporté** s'élève à 78 666 €. De nombreuses dépenses d'investissement avaient en effet eu lieu en 2018.

**➤ RECETTES :**

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS	94 622	81 919	93 148	13,7%
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE		45 659		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	20 891		78 666	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			234	
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>115 513</b>	<b>127 578</b>	<b>172 048</b>	<b>34,9%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>45 659</b>	<b>-78 666</b>	<b>-21 947</b>	<b>-72,1%</b>
<b>SOLDE GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>222 402</b>	<b>145 537</b>	<b>77 092</b>	<b>-47,0%</b>

Les recettes d'investissement du Compte Administratif pour l'année 2019 sont essentiellement de deux types :

- Les opérations d'ordre entre sections majoritairement constituées des dotations aux amortissements (93 148 €).
- La part de l'excédent de fonctionnement 2018 mis en réserve au compte 1068 pour 78 666 €.

### **2.2.3 ELEMENTS D'ANALYSE FINANCIERE DU BUDGET CUISINE CENTRALE :**

<b>TABLEAU DES SOLDES DE FONCTIONNEMENT (TSF)</b>				
<b>Libellés</b>	<b>Comptes</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
Produits d'exploitation	R70 OR	2 068 802	2 096 240	2 130 217
Dotations et subventions	R74 OR	96 645	100 044	105 185
Autres produits de gestion (loyers)	R75OR	0	0	0
<b>PRODUITS COURANTS</b>		<b>2 165 447</b>	<b>2 196 284</b>	<b>2 235 401</b>
Charges de personnel et assimilées	D012-OR	897 976	852 519	959 334
Charges à caractère général	D011 OR	1 186 065	1 207 833	1 229 605
Autres charges de la gestion courante hors TC	D65 OR	122	0	0
<b>CHARGES COURANTES</b>		<b>2 084 162</b>	<b>2 060 353</b>	<b>2 188 939</b>
<b>EPARGNE COURANTE</b>		<b>81 285</b>	<b>135 931</b>	<b>46 462</b>
Produits exceptionnels hors cessions	(R77+R79) OR+R777 PO-((D675	122	0	1 288
Charges exceptionnelles	D67 OR+D674 PO+D6558	43	92	0
<b>EPARGNE DE GESTION</b>		<b>81 364</b>	<b>135 839</b>	<b>47 751</b>
Charges financières dues au titre de l'exercice	D661OR+(D661-R661)PO	7 734	6 940	6 100
<b>EPARGNE BRUTE</b>		<b>73 630</b>	<b>128 899</b>	<b>41 651</b>
Remboursement des emprunts	D16 OR	34 538	36 010	37 546
<b>EPARGNE NETTE</b>		<b>39 092</b>	<b>92 889</b>	<b>4 104</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>		<b>94 622</b>	<b>81 439</b>	<b>88 148</b>
<b>Encours de dette au 1er janvier</b>		<b>428 651</b>	<b>394 113</b>	<b>358 103</b>

La dette de la Cuisine Centrale s'élève à 358 103 € au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les emprunts souscrits en 2008 et 2009 (400 000 € et 250 000 €) ont permis de mettre progressivement la Cuisine Centrale aux normes et d'obtenir l'agrément européen, d'agrandir les locaux afin d'améliorer les conditions de travail et de renouveler de nombreux équipements (camions, fours, installations frigorifiques...).

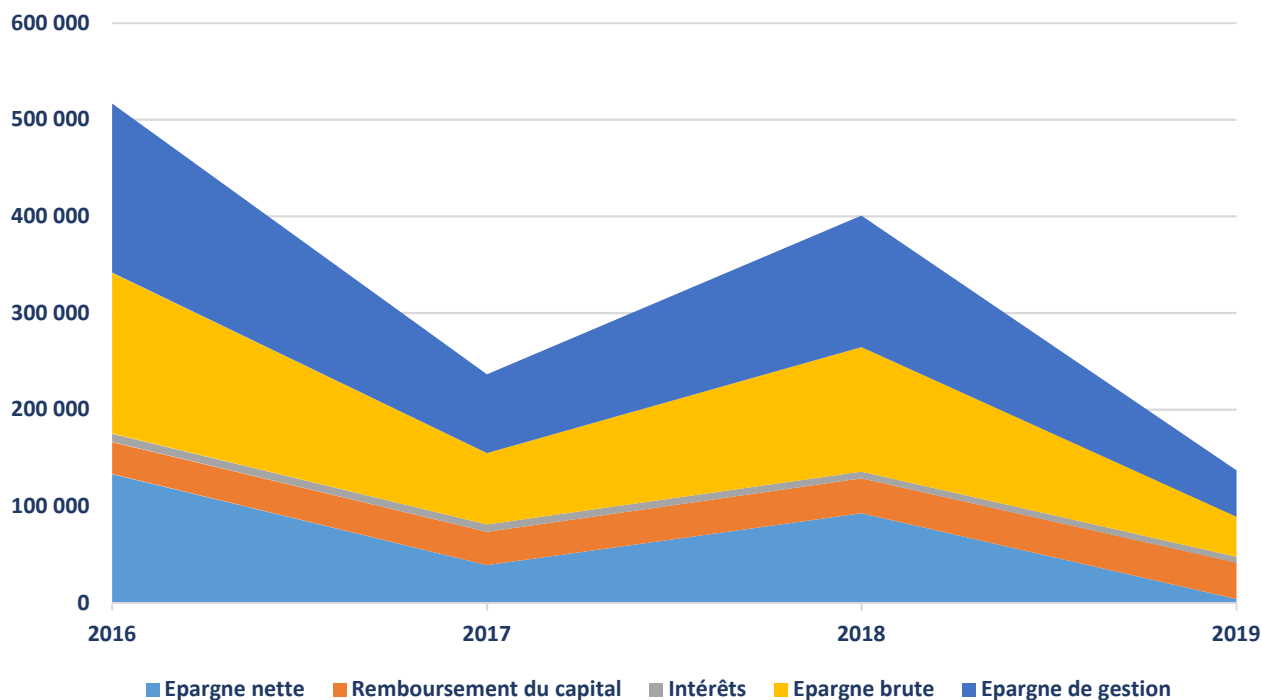
En 2019, l'**épargne de gestion** qui mesure le surplus de recettes de fonctionnement sur les dépenses de gestion a baissé de - 64.8 % (- 88 089 €). En effet, les produits courants ont augmenté de + 1.8 % (+ 39 117 €) alors que les charges courantes ont augmenté de + 6.2 % (+ 128 586 €). Cette croissance est essentiellement due à l'augmentation des charges de personnel (+ 106 815 €).

De cette épargne, il faut déduire le montant des intérêts de la dette pour obtenir l'**épargne brute** (ou autofinancement brut). Cette dernière enregistre une forte diminution de - 67.7 % (- 87 249 €).

L'**Epargne nette**, qui correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette, **a diminué de - 95.6 %** (- 88 784 €) entre 2018 et 2019 et s'élève à **4 104 €**. Elle représente le « résultat financier final » de l'exercice et donc la ressource disponible susceptible d'être réinvestie dans les dépenses d'équipements et/ou dans le fonds de roulement.

Cet indicateur permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité. Il apparaît donc que la Cuisine Centrale ne dispose plus de ressources propres pour investir.

## MARGE D'EPARGNE



## 2.3 PARC DES EXPOSITIONS DE LANGOLVAS

### 2.3.1 FONCTIONNEMENT :

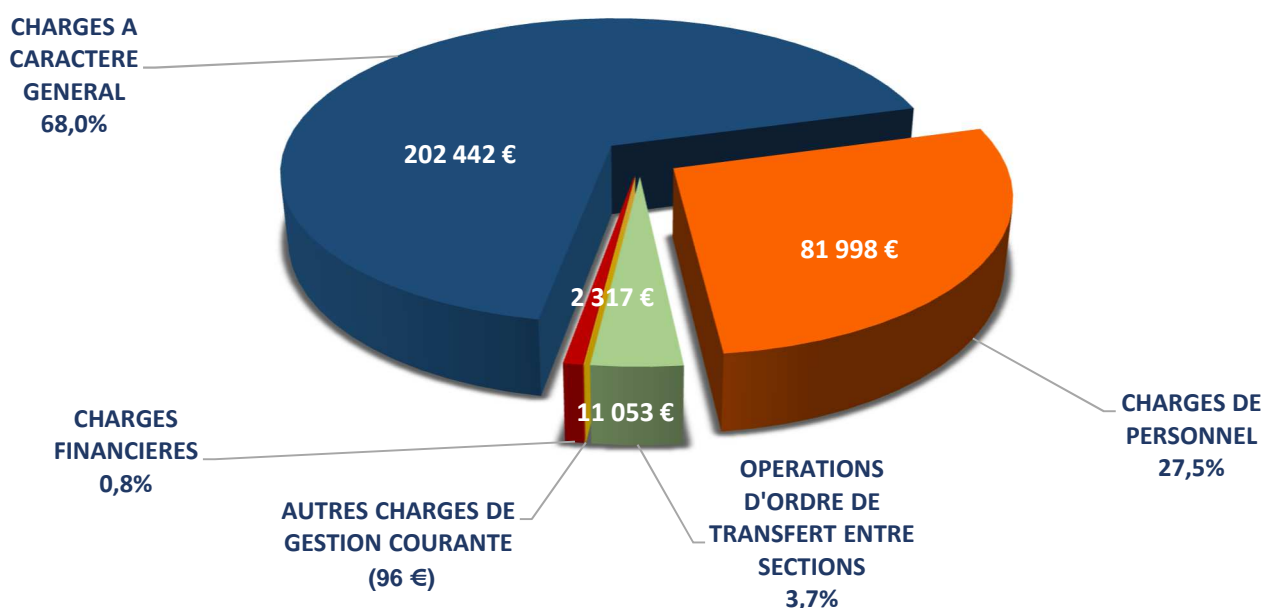
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 297 905 € en 2019, dont 27.5 % de charges de personnel (proportion légèrement supérieure à celle de 2018) et 68.0 % de contrats et fournitures.

On constate une augmentation des dépenses de fonctionnement de + 9.6 % (+ 26 203 €) par rapport au compte administratif 2018.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	203 220	188 694	202 442	7,3%
012	CHARGES DE PERSONNEL	72 423	70 866	81 998	15,7%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS		9 063	11 053	22,0%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		2	96	5734,1%
66	CHARGES FINANCIERES	1 387	3 078	2 317	-24,7%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>277 030</b>	<b>271 702</b>	<b>297 905</b>	<b>9,6%</b>



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



Les recettes de fonctionnement du Parc des Expositions de Langolvas s'élèvent à 342 166 € en 2019. Elles sont en hausse de + 10.5 % (+ 32 538 €).

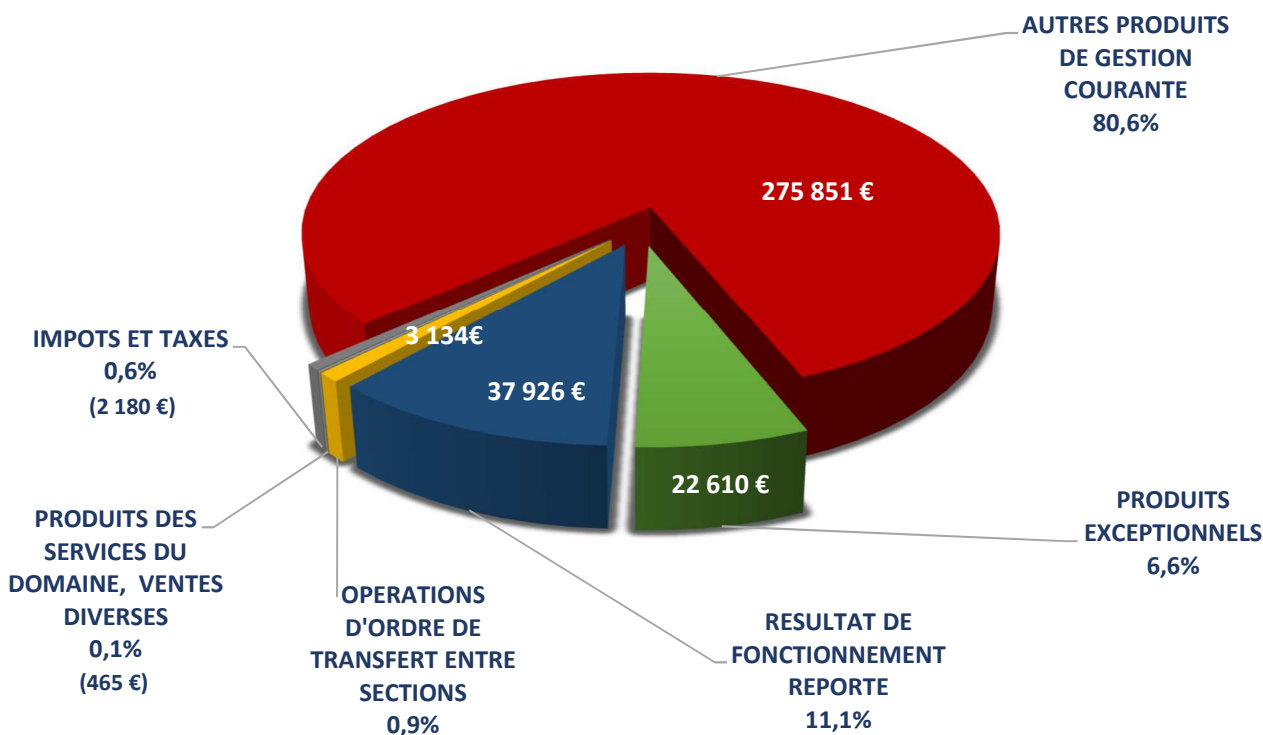
Le chiffre d'affaires issus des locations représente 185 251 € en 2019 contre 171 299 € en 2018. Il progresse donc de 8.1 % (+ 13 953 €). La subvention d'équilibre versée par la Ville est de 90 600 € en 2019 contre 80 000 € en 2018 (+ 10 600 €).

On enregistre, cette année, une reprise aux provisions pour créances douteuses de 3 134 € et le remboursement par les assurances de l'incendie de la cuisine et de diverses dégradations pour 22 610 €.

On constate un résultat de fonctionnement reporté de 37 926 €.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 338	53 787	37 926	-29,5%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS			3 134	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE, VENTES DIVERSES	2 107	2 543	465	-81,7%
73	IMPOTS ET TAXES	3 730	2 000	2 180	9,0%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	311 642	251 299	275 851	9,8%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			22 610	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>330 818</b>	<b>309 628</b>	<b>342 166</b>	<b>10,5%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>53 787</b>	<b>37 926</b>	<b>44 261</b>	<b>16,7%</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2019 (par nature)



### 2.3.2 INVESTISSEMENT :

Depuis l'exercice 2017, les dépenses d'investissement sont prises en charge par le budget annexe de Langolvas. Elles s'élèvent à 30 898 € en 2019 soit une légère croissance de + 1.9 % (+ 567 €) par rapport à l'exercice précédent.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS			3 134	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	6 000	15 000	12 000	-20,0%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	34 988	15 331	15 764	2,8%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	170 066			
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>211 054</b>	<b>30 331</b>	<b>30 898</b>	<b>1,9%</b>

Les dépenses d'équipement représentent 15 764 € en 2019 :

- Travaux de rénovation des loges du Grand Hall (peinture, moquette, etc.) : 11 615 €
- Travaux salle Sésame (mobilier restaurant, peinture loges) : 3 178 €
- Acquisition amplificateur : 971 €

Le remboursement du capital de l'emprunt contracté en 2017, afin de réaliser des travaux d'investissement sur le Parc, s'élève à 12 000 €.

Une reprise aux provisions pour créances douteuses de 3 134 € est enregistrée en 2019.

Les recettes d'investissement comprennent l'excédent d'investissement reporté de 2018 et la dotation aux amortissements.

Chapitre	Libellé	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Evol 2018/19
001	SOLDE D'EXECUTION INVESTISSEMENT		28 946	7 712	-73,4%
040	OPERATIONS D'ORDRE DETRANSFERT ENTRE DEUX SECTIONS		9 063	11 053	22,0%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	240 000			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		35		-100,0%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>240 000</b>	<b>38 043</b>	<b>18 765</b>	<b>-50,7%</b>
<b>SOLDE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>28 946</b>	<b>7 712</b>	<b>-12 132</b>	<b>-257,3%</b>
<b>SOLDE GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>82 733</b>	<b>45 638</b>	<b>32 129</b>	<b>-29,6%</b>

## 2.4 LOTISSEMENTS

La Ville de Morlaix ne possède plus que deux budgets annexes « lotissements ».

### 2.4.1 LOTISSEMENT « OREE DU BOIS » :

Il s'agit d'un budget ouvert en 2008 pour la vente d'un terrain à la « SA Les Foyers » et la réalisation des travaux de VRD autour du projet de CHRS. En 2017, une étude géotechnique a été demandée (rue de Réo) en vue de la réalisation d'un lotissement (9 lots). En 2019, des travaux de voirie et d'éclairage ont été réalisés pour la vente de ces lots dont 8 sont réservés.

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	0.00 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	- 160 194.80 €
= Solde Global de Clôture :	- 160 194.80 €

### 2.4.3 LOTISSEMENT « KERMARIA – PLOUJEAN » :

Il s'agit de la création d'un nouveau lotissement à Ploujean de 11 lots. En 2011, les dépenses liées aux études et à l'acquisition des terrains avaient été enregistrées. Les travaux ont démarré en 2012 pour un montant de 223 256,30 €. La commercialisation des terrains a commencé cette même année et s'est poursuivie en 2016 (travaux réseaux souples et espaces verts). En 2019, il reste encore un lot à vendre.

+ Résultat cumulé de fonctionnement :	53 440.42 €
+ Résultat cumulé d'investissement :	- 34 325.60 €
= Solde Global de Clôture :	19 114.82 €

3. PRESENTATION COMPTABLE CONSOLIDEE :

## COMMUNE DE MORLAIX

<b>CONSOLIDATION COMPTE ADMINISTRATIF 2019</b>		<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>BUDGET CUISINE CENTRALE</b>	<b>BUDGET POLE PETITE ENFANCE</b>	<b>BUDGET PARC DE LANGOLVAS</b>	<b>BUDGET LOTISSEMENT OREE DU BOIS</b>	<b>BUDGET LOTISSEMENT KERMARIA</b>	<b>TOTAL</b>
<b>FONCTION- NEMENT</b>	<b>Excédent ou déficit de fonctionnement reporté N-1</b>	3 468 064,39	145 537,12	78 837,06	37 925,95	0,00	53 440,42	3 783 804,94
	Dépenses de fonctionnement	21 683 493,46	2 288 187,18	2 062 397,68	297 905,20	160 194,80	34 325,60	26 526 503,92
	Recettes de fonctionnement	23 343 885,34	2 241 689,53	2 133 113,21	304 240,44	160 194,80	34 325,60	28 217 448,92
	<b>Excédent ou déficit de fonctionnement 2019</b>	1 660 391,88	-46 497,65	70 715,53	6 335,24	0,00	0,00	1 690 945,00
	<b>Résultat cumulé fonctionnement</b>	5 128 456,27	99 039,47	149 552,59	44 261,19	0,00	53 440,42	5 474 749,94
<b>INVESTIS- SEMENT</b>	<b>Excédent ou déficit d'investissement reporté N-1</b>	-451 161,72	-78 666,45	9 849,94	7 712,48	-61 220,84	-34 325,60	-607 812,19
	Dépenses d'investissement	6 951 914,09	115 329,10	71 914,75	30 897,62	160 194,80	34 325,60	7 364 575,96
	Recettes d'investissement	4 975 031,35	172 048,32	104 670,86	11 052,65	61 220,84	34 325,60	5 358 349,62
	<b>Excédent ou déficit d'investissement 2019</b>	-1 976 882,74	56 719,22	32 756,11	-19 844,97	-98 973,96	0,00	-2 006 226,34
	<b>Résultat cumulé investissement</b>	-2 428 044,46	-21 947,23	42 606,05	-12 132,49	-160 194,80	-34 325,60	-2 614 038,53
<b>RESULTAT A AFFECTER EN RESERVES AU 1068 *</b>		<b>3 120 971,93</b>	<b>21 947,23</b>	<b>0,00</b>	<b>12 132,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
* Obligation légale : L'excédent de fonctionnement doit être prioritairement affecté à la couverture du déficit d'investissement reporté (D001)								
<b>Solde global de clôture 2019</b>		<b>2 700 411,81</b>	<b>77 092,24</b>	<b>192 158,64</b>	<b>32 128,70</b>	<b>-160 194,80</b>	<b>19 114,82</b>	<b>2 860 711,41</b>
Recettes réelles de fonctionnement		26 671 727,73	2 387 226,65	2 207 403,67	339 032,56	0,00	53 440,42	31 658 831,03
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		10,1%	3,2%	8,7%	9,5%	N.S.	35,8%	9,0%
Restes à réaliser en dépenses d'investissement		1 061 097,47						1 061 097,47
Restes à réaliser en recettes d'investissement		368 170,00						368 170,00
<b>Solde global de clôture 2019 (y compris RAR)</b>		<b>2 007 484,34</b>	<b>77 092,24</b>	<b>192 158,64</b>	<b>32 128,70</b>	<b>-160 194,80</b>	<b>19 114,82</b>	<b>2 167 783,94</b>
Excédent en % des recettes réelles de fonct.		7,5%	3,2%	8,7%	9,5%		35,8%	6,8%